

# @BOLIR...

## ...La peine de mort partout dans le monde, faire cesser les exécutions

À travers des documents d'Amnesty International, les revues, les livres et la presse, les dernières informations concernant des événements relatifs à la peine de mort et les initiatives en vue de son abolition.

N°88

hiver 2014

### SOMMAIRE



USA. L'affaire des drogues mortelles.....	2
En bref (hiver 2014) .....	3

#### AFRIQUE ..... 4

Ghana .....	4
Malawi.....	4
Nigeria .....	4
Somalie .....	4
Soudan.....	5
Zambie.....	5
Zimbabwe.....	5

#### AMÉRIQUES ..... 6

Greater Caribbean for Life .....	6
États-Unis d'Amérique .....	6
Le nombre total de condamnés à mort est en baisse. ....	6
Activité législative en cours pour l'abolition. ....	6
Activités législatives en cours au sujet des drogues mortelles. ....	7
De plus en plus d'erreurs judiciaires débusquées. ....	8
Sondages. Chute du soutien à la peine capitale.....	8
Louisiane. Glenn Ford acquitté.....	8
Ohio. Encore une exécution « bâclée ». ....	8
Oklahoma. Une exécution douloureuse. ....	9
Oklahoma. Deux exécutions reportées faute de produits létaux. ....	9
Le Texas procède à une exécution contraire à une décision de la CIJ. ....	9
Washington. Les jurés imposent plus facilement la peine de mort aux Noirs. ....	9
État de Washington. Moratoire sur les exécutions capitales. ....	10
Personnes exécutées depuis le 18 décembre 2013 .....	10
Trinidad et Tobago.....	10



#### Suite du sommaire en page 30

Bulletin de la commission Abolition de la peine de mort. [compeinedemort@amnesty.fr](mailto:compeinedemort@amnesty.fr)

Amnesty International France ☎ : 01 53 38 65 65 Fax 01 53 38 55 00

76, boulevard de la Villette 75940 Paris cedex 19

Mouvement impartial dont l'objet est de contribuer au respect des droits de l'homme dans le monde

---

## USA. L'affaire des drogues mortelles.

---

### La faute à l'Union européenne.

Depuis l'introduction des exécutions par injections létales en 1982<sup>1</sup>, jusqu'à une époque récente tous les États américains utilisaient trois médicaments pour tuer les condamnés à mort : du thiopental de sodium<sup>2</sup>, destiné à endormir rapidement, du bromure de pancuronium, qui paralyse les muscles et provoque un arrêt respiratoire, et du chlorure de potassium, qui provoque un arrêt cardiaque.

Le « règlement (CE) n° 1236/2005 du Conseil », du 27 juin 2005, concernant le commerce de certains biens susceptibles d'être utilisés en vue d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, a été mis à jour le 20 décembre 2011, sous la dénomination « Règlement d'exécution (UE) n°1352/2011, de la Commission ».

Début 2010, face à une rupture de stock nationale du thiopental de sodium produit par Hospira Inc, seule compagnie américaine autorisée par la Food and Drug Administration (FDA) à vendre ce produit dans le pays, des États américains se sont tournés vers des fournisseurs européens. Toutefois, dans l'Union européenne, depuis 2005, un Règlement interdit l'exportation de produits susceptibles d'être utilisés pour l'exécution d'êtres humains (voir encadré).

En janvier 2011, ne pouvant garantir aux autorités de l'Italie, où est située son usine de fabrication, que le thiopental sodique n'allait pas être vendu pour procéder à des exécutions, Hospira Inc. a cessé de produire cet anesthésique. Depuis, les entreprises pharmaceutiques transnationales, en particulier européennes, refusant de vendre leurs médicaments pour « tuer des gens contre leur gré », les États américains concernés sont confrontés à une pénurie de produits létaux pour les exécutions.

Pour contourner le problème, les États modifient leur législation et se tournent vers des officines locales réalisant des préparations magistrales, préparations qui ne sont pas agréées par l'administration responsable de la pharmacovigilance, la FDA. Ces dernières années, des produits issus de ces officines ont provoqué des morts et des maladies. Pour que le nom de ces pharmacies soit inconnu du public, les administrations pénitentiaires les incluent dans l'équipe d'exécution protégée par le secret d'État. En même temps, des États modifient le nombre de produits utilisés pour les exécutions : aujourd'hui, il y a des protocoles à un, ou à deux, ou à trois produits<sup>3</sup>.

Les condamnés à mort multiplient les recours au motif que ces nouveaux produits non agréés pourraient leur causer des douleurs intolérables, ce qui est anticonstitutionnel.

### La carence de Pentobarbital pour les exécutions capitales.

En réponse à la pénurie de thiopental de sodium en 2010, les États ont décidé de le remplacer par du Pentobarbital. Ce produit vétérinaire utilisé pour l'euthanasie des animaux et contre-indiqué pour l'anesthésie, a été utilisé pour la première fois fin 2010, en Oklahoma. Aux USA, ce produit est fabriqué par l'entreprise Ovation Pharmaceuticals. Toutefois, Ovation Pharmaceuticals a été rachetée en 2009 par l'entreprise pharmaceutique danoise Lundbeck Inc, laquelle, en janvier 2011, a condamné l'utilisation de son produit pour les exécutions capitales.

Le 1er juillet 2011, Lundbeck a mis en œuvre un programme de «*pharmacies spécialisées*» qui refusent la distribution de Pentobarbital aux administrations pénitentiaires ayant recours à l'injection létale. Depuis, tout acheteur de Pentobarbital doit signer un formulaire indiquant qu'il est d'accord pour que ce produit ne soit pas utilisé pour appliquer la peine capitale.

En juillet 2011, les droits de fabrication du Pentobarbital ont été transférés à la société pharmaceutique américaine Akorn Inc, mais les restrictions sur l'utilisation du produit sont restées en place.

Le Pentobarbital a une durée de conservation de trois ans. S'il a pu être acheté jusqu'en 2011, fin 2013 la pénurie a commencé à se faire sentir et des produits alternatifs sont maintenant utilisés comme le midazolam (Floride, 15 octobre 2013) et l'hydromorphone (Ohio, 16 janvier 2014).

### La pénurie s'installe.

Le 18 mars, en Oklahoma, deux exécutions ont été reportées, les autorités judiciaires n'ayant plus de produits létaux. Selon, le ministre de la Justice de l'Oklahoma : «Il reste du pentobarbital en toutes petites quantités» et «le bromure de vécuronium est maintenant difficile, sinon impossible, à obtenir, même pour les hôpitaux et les professions médicales».

A suivre....Hélas !

---

<sup>1</sup> : Texas, 7 décembre 1982

<sup>2</sup> : en Europe, ce produit est plus connu sous le nom commercial de Pentothal.

<sup>3</sup> : voir encadré page 7

---

## En bref (hiver 2014)

---

Le 20 mars 2014<sup>4</sup> :

- **140 pays et territoires étaient abolitionnistes de droit ou en pratique :**
  - 98 pays et territoires avaient aboli la peine capitale pour tous les crimes ;
  - 7 pays avaient aboli pour les crimes de droit commun ;
  - 35 étaient abolitionnistes en pratique (pas d'exécution depuis au moins 10 ans).
- **58 pays maintenaient la peine capitale.**



**Arabie saoudite.** (p. 20) – Toujours de nombreuses décapitations. Les travailleurs migrants payent un lourd tribut.

**Chine** (p. 12) – Réduction à venir du nombre de crimes passibles de la peine de mort. Les exécutions et les condamnations à mort continuent.

**Emirats arabes unis** (p. 21) – Un ouvrier migrant exécuté. Il n'y avait pas eu d'exécution en 2013.

**États-Unis d'Amérique** (p. 6) – ☞ Un moratoire est entré en vigueur dans l'État de Washington. Un condamné à mort innocenté, le 144<sup>e</sup> depuis 1973. Le nombre total de condamnés à mort est en baisse. Nombreuses activités judiciaires, d'une part pour abolir la peine de mort et, d'autre part pour contourner la pénurie de médicaments utilisés pour tuer les condamnés à mort. Encore une exécution « bâclée » en Ohio. Le Texas a encore enfreint un jugement de la Cour internationale de justice. Depuis le début de l'année, 12 condamnés à mort ont été exécutés, soit 1 371 depuis 1977.

**Inde** (p.13) – ☞ La Cour suprême a commué la condamnation à mort de prisonniers en raison des délais enregistrés dans le rejet de leurs recours en grâce par le président.

**Irak** (p.22) – Exécutions massives.

**Iran** (p.22) – *Le monde devrait considérer les exécutions et la répression violente [en Iran] comme «un grand service rendu à l'humanité»*, a déclaré Mohammad Javad Larijani.

**Malaisie** (p.14) – ☞ Sous la pression de groupes de défense des droits humains, une exécution a été suspendue.

**Maldives** (p. 15) – Ce pays qui n'a procédé à aucune exécution depuis 1954 envisage de les reprendre.

**Myanmar** (p. 15) – ☞ Le président U Thein Sein a commué toutes les peines de mort.

**Papouasie Nouvelle Guinée** (p. 15) – Possible reprise des exécutions. La dernière remonte à 1950.

**Singapour** (p. 16) – ☞ Les dossiers de 33 prisonniers devraient être réexaminés à l'aune de la nouvelle législation supprimant l'imposition obligatoire de la peine capitale.

**Somalie** (p. 4) – Des exécutions en public.

**Tunisie** (p. 25) – La peine de mort est maintenue dans la version finale de la nouvelle constitution.

**Nations unies** (p. 26) – ☞ Le Conseil des droits de l'homme a tenu, pour la première fois, une réunion-débat de haut niveau sur la question de la peine de mort.

**Zambie** (p. 5) – ☞ Le président a commué la peine de mort de dix prisonniers.

---

<sup>4</sup> : <http://www.amnesty.org/en/death-penalty/abolitionist-and-retentionist-countries>

note : 193 membres de l'ONU plus cinq États non-membres : Autorité palestinienne, Îles Cook, Niue, Saint Siège et Taiwan.

## AFRIQUE

37 des 54 États membres de l'Union africaine sont abolitionnistes en droit (16) ou en pratique (21).

### Ghana



**L'abolition en marche ?** Le 17 mars, la Commission de révision constitutionnelle a soumis au Procureur général et Ministre de la Justice un projet de loi pour amender des dispositions de la Constitution de 1992. Ce projet de loi prévoit l'abolition de la peine de mort et son remplacement par la réclusion à perpétuité. Il prévoit également que le droit de grâce ne devrait pas être accordé aux personnes coupables de haute trahison, de trahison, de génocide, d'assassinat ou d'infractions sur les stupéfiants, sauf dans des circonstances déterminées par une commission médicale.

Ce projet de loi pourrait être soumis à référendum en même temps que les élections de l'assemblée de district en novembre 2014. (Modernghana)



### Malawi



**Appel à la peine capitale pour les homosexuels.** Selon des informations publiées en ligne le 17 février, à Lilongwe, l'Organisation musulmane du Malawi a appelé à condamner à la peine capitale les homosexuels et lesbiennes reconnus coupables d'actes contre-nature. Cet appel intervient à un moment où des organisations membres de la société civile intensifient leur campagne pour l'abandon de la loi criminalisant l'homosexualité et infligeant une peine de prison de 14 ans à toute personne coupable de cette pratique. (Xinhua)



### Nigeria



En 2013, au moins 4 condamnés à mort ont été exécutés.

**Condamnations à mort.** Le 22 janvier, Harisu Abdullahi, 23 ans, a été condamné à mort par la haute cour de Jos (État de Plateau) pour le meurtre, en avril 2010, de Abubakar Danlami, son rival pour l'amour d'une femme. (Daily Post)

- Le 12 février, la haute cour de Osogbo (État d'Osun) a condamné à mort Suraju Olarewaju et Lekan Olatayo, deux hommes âgés de 20 ans, pour le viol et le meurtre de Bilikisu Adeyemi, une enfant de 14 ans, à Abasu dans la banlieue de Osogbo, en 2005. (Information Nigeria)

**Intervention de la CEDEAO en faveur d'un condamné à mort.** Le 31 janvier, la cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a ordonné au gouvernement fédéral du Nigeria et à l'État d'Edo de retirer M. Thankgod Ebhos de la liste des condamnés à mort.

ThankGod Ebhos, condamné à être fusillé par un tribunal militaire de Kaduna en 1996, a failli être exécuté le 24 juin 2013, au moment de la pendaison de quatre autres hommes à la prison de Benin City. ThankGod Ebhos a échappé à la mort parce que les autorités de la prison ont compris que sa condamnation à mort requérait un peloton d'exécution, alors qu'elles le traînaient vers l'échafaud. ((Punch & AFR 44/022/2013)



### Somalie



**Exécutions.** Le 6 janvier, à Mogadiscio, un peloton d'exécution de 10 policiers et soldats a exécuté en public Maslah Isse Jimaan, un soldat qu'un tribunal militaire avait reconnu coupable d'avoir tué, en 2012, l'écolier Omar Mohamed Ahmed, lors d'une opération des forces de sécurité. (BBC News)

- Le 5 mars, à Barawe, trois hommes ont été exécutés en public par un peloton d'exécution du groupe militant Al Shaba, pour espionnage. Ahmed Abdullaahi Mohamed Farole, 47 ans, neveu de l'ancien président du Puntland, Abdurahman Mohamed Farole, était accusé d'avoir espionné les combattants moudjahidin et d'avoir participé à la chasse aux principaux commandants moudjahidin. Les autres



sont Mohamed Gelle, 29 ans, accusé d'avoir travaillé pour des services de renseignements français, et Abdurahman Abdilatif qui travaillait pour le service de renseignements du gouvernement somalien.

**Condamnations à mort.** Le 5 mars, un tribunal militaire du Puntland a condamné à mort deux soldats : Mohamud Muse Farah reconnu coupable du meurtre de Abshir Ahmed Muse et Sharmarke Ali reconnu coupable du meurtre de Yusuf Salad Salim. (Horseed Media)



---

## Soudan



**Condamnations à mort par contumace.** Le 13 mars, un tribunal soudanais a condamné à mort par contumace deux chefs d'un important groupe rebelle et 15 autres personnes. Ces chefs sont Malik Agar, un ancien gouverneur du Nil Bleu devenu le chef de la branche nord du Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM-N), et Yassir Arman, secrétaire général de ce mouvement qui combat les troupes gouvernementales dans les Etats du Kordofan-Sud et du Nil Bleu depuis près de trois ans.

Tous les accusés ont été condamnés pour terrorisme, possession d'armes ou autres chefs d'accusation. Ce verdict intervient deux semaines après l'ajournement de négociations entre Khartoum et le SPLM-N menées sous la houlette de l'Union africaine à Adis-Abeba. Yassir Arman est le chef de la délégation du SPLM-N aux pourparlers.

Le conflit au Kordofan et au Nil Bleu a affecté, selon l'ONU, plus de 1,2 millions de personnes. (AFP)

**Augmentation du nombre de crimes passibles de la peine de mort.** Le 21 janvier, le parlement a voté une loi qui autorise à prononcer la peine de mort à l'encontre des auteurs de trafic humain. (capitaleritre news)



---

## Zambie



**Grâce présidentielle.** Le 26 décembre, à l'occasion de la fête de Noël, le président Michael Sata a commué en réclusion à perpétuité la peine de mort de dix prisonniers. (Zambia Daily Mail)



---

## Zimbabwe



**Grâce présidentielle limitée.** Le 17 janvier, pour décongestionner les prisons, le président Robert Mugabe a commencé à gracier environ 2 000 prisonniers. Toutefois, ces libérations ne concernent pas les condamnés à mort, en particulier les deux seules femmes du pays condamnées à mort. Hors la nouvelle constitution<sup>5</sup> approuvée à 94,5% par les Zimbabwéens en mars 2013, interdit de condamner à mort ou d'exécuter une femme. (zimbabweelection.com)



*Seule la version en langue anglaise des informations publiées par Amnesty International fait foi.*

---

<sup>5</sup> : [http://www.wipo.int/wipolex/fr/text.jsp?file\\_id=312646](http://www.wipo.int/wipolex/fr/text.jsp?file_id=312646)

## AMERIQUES

### Greater Caribbean for Life

Greater Caribbean for Life (GCL) a été créé le 2 octobre 2013 avec pour objectif de faire campagne et de travailler pour l'abolition complète de la peine de mort dans les Grandes Caraïbes, en soutenant les militants et organisations abolitionnistes de la région. Le Comité exécutif de GCL est composé de représentants de la Dominique, du Guatemala, de la Jamaïque, de Porto Rico, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines et de Trinité-et-Tobago.

GCL dispose d'un site web sur : <http://gcforlife.wordpress.com>

Il maintient également le site : <http://www.facebook.com/GCFLife/timeline>



### États-Unis d'Amérique



En 2013, 39 condamnés à mort ont été exécutés ; 80 personnes ont été condamnées à mort.

#### Le nombre total de condamnés à mort est en baisse.

Selon le dernier rapport du NAACP Legal Defense Fund's : *Death Row USA*<sup>6</sup>, édité début mars, le nombre total de condamnés à mort continue de diminuer. Au 1<sup>er</sup> juillet 2013, 3 095 prisonniers, dont 61 femmes, occupaient les couloirs de la mort, soit 12% de moins qu'il y a 10 ans. La répartition était : Blancs 43%, Noirs 42%, Latino 13%, et autres 2%. Les États ayant le plus grand nombre de condamnés à mort sont la Californie (733), la Floride (412), le Texas (292), la Pennsylvanie (197), et l'Alabama (197).

#### - 35 juridictions conservent la peine de mort dans leurs lois.

Alabama, Arizona, Arkansas, Californie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Colorado, Dakota du Sud, Delaware, Floride, Georgie, Idaho, Indiana, Kansas, Kentucky, Louisiane, Mississippi, Missouri, Montana, Nebraska, Nevada, New Hampshire, Ohio, Oklahoma, Oregon, Pennsylvanie, Tennessee, Texas, Utah, Virginie, Washington, Wyoming, État fédéral, Militaires.

#### - 18 juridictions sont sans peine de mort dans leurs lois.

Alaska, Connecticut\*, Dakota du Nord, District de Columbia, Hawaii, Illinois, Iowa, Maine, Maryland, Massachusetts, Michigan, Minnesota, New Jersey, Nouveau Mexique\*, New York\*\*, Rhode Island, Vermont, Virginie de l'Ouest, Wisconsin.

\* : Au Maryland, au Connecticut et au Nouveau Mexique les hommes déjà condamnés mort à la date d'abrogation, le restent. (Death Row U.S.A)

\*\* : dans l'État de New York, la peine de mort a été jugée anticonstitutionnelle par la Cour suprême.



#### Activité législative en cours pour l'abolition<sup>7</sup>.

(SB : Senat Bill, HB : House of representatives Bill)

Dans plusieurs États fédérés, les parlementaires œuvrent sur un projet de loi abolitionniste.

**Dakota du Sud.** Un projet de loi abolitionniste a été rejeté le 21 février.

**Delaware.** Le projet de loi abolitionniste SB 19 de 2013 est reconduit en 2014.

**Kansas.** Le projet de loi SB126 qui abolirait la peine de mort a été voté par la commission judiciaire du Sénat.

**Kentucky.** Les projets de loi HB 330 et SB 770 aboliraient la peine de mort.

**Missouri.** Les projets de loi HB 644 et SB 247 aboliraient la peine de mort.

**Nebraska.** Un projet de loi abolitionniste ne sera probablement pas examiné cette année.

**New Hampshire.** Le 24 octobre 2013, le député Renny Cushing<sup>8</sup> a présenté le projet de loi HB 1170 abolissant la peine de mort. Le gouverneur Margaret Hassan soutient l'abolition. Le 12 mars 2014, la chambre des Représentants a voté le projet à une forte majorité (225-104).

**Ohio.** Le projet de loi abolitionniste HB 385 de 2013 est reconduit en 2014.

<sup>6</sup> : [http://www.deathpenaltyinfo.org/documents/DRUSA\\_Summer\\_2013.pdf](http://www.deathpenaltyinfo.org/documents/DRUSA_Summer_2013.pdf)

<sup>7</sup> : Voir : <http://www.deathpenaltyinfo.org/recent-legislative-activity>

<sup>8</sup> : Renny Cushing est membre fondateur et directeur de "Murder victims' families for human rights" ; Etats Unis. Son père a été assassiné par un voisin, en 1988.

**Washington.** Le projet de loi abolitionniste HB 1504 de 2013 sera probablement réexaminé cette année.

**Wyoming.** Le projet de loi HB 134 abolissant la peine de mort a été rejeté.

**État fédéral.** Le projet de loi de 2013 visant à abroger la peine de mort au niveau fédéral est reporté.



### Activités législatives en cours au sujet des drogues mortelles.

**Arkansas.** Le 14 février, donnant raison à neuf condamnés à mort, le juge Wendell Griffen a bloqué toute exécution dans l'État tant que la loi 2013 sur la méthode d'application de la peine capitale n'aura pas été clairement précisée.

Il a jugé que la procédure d'exécution manquait de "lignes directrices" et que "la loi ne réglait pas les vices de la loi précédente". Cette loi se contente d'ordonner aux autorités pénitentiaires d'utiliser un barbiturique pour conduire les exécutions mais ne précise pas lequel, ni la formation que doit suivre le personnel chargé de la procédure d'injection. (Le HuffPost/AFP)

**Ohio.** En manque du pentobarbital utilisé à haute dose dans le protocole à une injection, l'Ohio s'est orienté sur un protocole à deux produits pour l'exécution de Dennis McGuire, le 16 janvier 2014. La mort du condamné ayant été plus longue à survenir qu'à l'accoutumée, et le prisonnier semblant avoir souffert (voir : *Ohio. Encore une exécution « bâclée »*, page 8), sa famille a décidé de poursuivre l'État et Hospira Inc., le fabricant des deux produits. La compagnie pharmaceutique a déclaré avoir interdit que ses produits soient utilisés pour des mises à mort, et soutient que ses distributeurs ont accepté de ne pas les vendre aux administrations pénitentiaires du pays. (AFP & DPIC)

**Louisiane.** Le 27 janvier 2014, en panne de pentobarbital, l'administration pénitentiaire de l'État a décidé de passer au même protocole à deux injections qu'en Ohio. Un projet de loi HB 328 a été introduit à la Chambre des Représentants qui réintroduirait la chaise électrique<sup>9</sup>. (The Times-Picayune)

**Missouri.** Comme suite aux nombreux changements de procédures pour tuer les condamnés à mort, une audience législative s'est tenue, le 10 février, devant un comité de la Chambre des représentants. Auditionné, le directeur de l'administration pénitentiaire du Missouri a confirmé avoir obtenu du pentobarbital à l'officine *The Apothecary Shoppe* située en Oklahoma. Les lots ont été payés en liquide pour protéger l'anonymat de la pharmacie<sup>10</sup>. (Missouri Times, NPR)

- Le 12 février, un juge fédéral d'Oklahoma a décidé d'interdire temporairement à *The Apothecary Shoppe* de satisfaire toute demande de pentobarbital venant de l'administration pénitentiaire du Missouri. (Reuters)

- Actuellement, le prisonnier a le choix entre l'injection létale et la chambre à gaz. Toutefois, la chambre à gaz ayant été transformée en musée, un député a proposé d'introduire le peloton d'exécution. Le 19 février, le sénateur Kurt Schaefer a déposé un projet de loi autorisant l'autorité pénitentiaire à choisir n'importe quel mode d'exécution en vigueur dans le pays<sup>11</sup>... (St Louis Post-Dispatch, AFP, KMBC)

**Texas.** Le 20 mars, le département de Justice criminelle a fait savoir que le Texas a reçu une nouvelle livraison des produits létaux sans préciser la source. La décision de garder les détails secrets place l'agence en contradiction avec de précédentes décisions du bureau du procureur général du Texas, Greg Abbott, qui a estimé que l'agence devrait divulguer les détails concernant ces produits. (AP)

**Virginie.** Le 6 février, le Sénat a bloqué un projet de loi qui légaliserait, comme seul moyen d'exécution, la chaise électrique. Un autre projet de loi interdirait l'utilisation de la chaise électrique en Virginie. (Times Dispatch & PilotOnline.com & DPIC)

**Wyoming.** Actuellement pour son exécution, le prisonnier a le choix entre l'injection létale et la chambre à gaz. Toutefois, le Wyoming n'a pas de chambre à gaz. Le 11 février 2014, le Sénat a repoussé un projet de

#### Rapide aperçu des produits utilisés.

(Les quantités sont données à titre indicatif, elles varient d'un État à l'autre.)

✓ Protocole à trois produits :

- un anesthésique pour perdre conscience : historiquement du thiopental sodique [3 g à 5 g], puis récemment du pentobarbital [ au moins 2,5 g.] ;
- un relaxant musculaire qui arrête la respiration (bromure de pancuronium [40 à 100 mg] ou bromure de vécuronium),
- puis du chlorure de potassium (160 mEq) qui arrête le cœur et provoque la mort.

✓ Protocole à deux produits: un anesthésique (10 mg de midazolam) comme premier médicament puis un opiacé (40 mg d' hydromorphone hydrochloride),

✓ Protocole à un seul produit : un anesthésique à dose mortelle (quatre injections de pas moins de 2,5 g de pentobarbital).

<sup>9</sup> : A noter que depuis février 2008, au Nebraska l'usage de la chaise électrique a été jugée contraire à la dignité humaine et donc anticonstitutionnelle.

<sup>10</sup> : La loi sur ce secret a été introduit en 2007 après que le médecin ayant préparé les médicaments pour les exécutions a été sanctionné publiquement par la commission médicale de l'État<sup>10</sup>.

<sup>11</sup> : électrocution, chambre à gaz, pendaison, peloton d'exécution et injection létale.

loi introduisant le peloton d'exécution comme méthode alternative à l'injection létale, pour n'avoir pas à construire une chambre à gaz. Le Wyoming ne détient qu'un condamné à mort !. (AP & DPIC)



### De plus en plus d'erreurs judiciaires débusquées.

Selon le rapport annuel *National Registry of exonerations* publié le 4 février, le nombre d'erreurs judiciaires mises au jour a atteint un record en 2013, en grande partie grâce à des enquêtes policières et judiciaires plus poussées, mais ces cas restent «la partie émergée de l'iceberg».

Les analyses ADN n'ont joué un rôle que dans un cinquième des cas. En revanche, dans 38% des cas, les détenus ont été disculpés «à l'initiative ou du fait de la coopération des forces de l'ordre».

Une des leçons de ce rapport est que, quoique innocents, des gens plaident coupables parce qu'ils ont peur en cas de procès, d'être condamnés à une peine de prison beaucoup plus longue et même peut-être d'être condamnés à mort. Aux États-Unis, 95% des condamnations sont le résultat d'un « plaider coupable » (voir encadré).

Dans le cas des prisonniers disculpés, le faux témoignage est très souvent à l'origine de leur arrestation et de leur condamnation. Les erreurs des témoins oculaires sont responsables de 38% de ces verdicts de culpabilité, tandis que, dans 46% des cas, c'est le comportement des enquêteurs qui est à blâmer, même si ce n'est souvent pas le seul facteur, relève encore le rapport. (AFP)



<p>«*plaider coupable » Aux États-Unis, l'accusé peut éviter un procès devant un jury. Le procès est alors remplacé par une négociation appelée <i>plea bargaining</i> (marchandage judiciaire) entre le ministère public et l'avocat de la défense. Il en résulte la reconnaissance de la culpabilité pour une infraction moins grave en échange d'un accord sur la peine. (voir @bolir 35)</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Sondages. Chute du soutien à la peine capitale.

Selon un sondage réalisé par le Pew Research Center, en mars et avril 2013 55% des Américains étaient favorables à la peine capitale pour les personnes reconnues coupables de meurtres. Ils étaient 78% en 1996. Corrélativement, l'opposition à la peine de mort a augmenté de 19% passant de 18% en 1996 à 37% en 2013. (Pew Research Center)

Ces résultats sont proches de ceux issus du sondage Gallup en octobre 2013 qui donnait 60% des Américains en faveur de la peine capitale et 35% en opposition. (voir @bolir 87)

### Louisiane. Glenn Ford acquitté.

Le 11 mars, Glenn Ford, reconnu coupable du meurtre d'un bijoutier de Louisiane en 1983, a été libéré après avoir été disculpé. Il avait passé 29 ans à attendre son exécution. Dans le cadre d'une autre affaire, un témoignage a permis d'identifier le vrai meurtrier du bijoutier. Glenn Ford est le 144<sup>e</sup> condamné à mort innocenté depuis 1973. (Le Monde)



### Ohio. Encore une exécution « bâclée ».

Le 16 janvier, Dennis McGuire a été déclaré mort 24 minutes après l'injection du sédatif midazolam et de l'antalgique hydromorpone, mélange n'ayant jamais été testé auparavant. Selon les journalistes ayant assisté à l'exécution, elle était la plus longue depuis que l'Ohio a rétabli la peine capitale en 1999. « A 10 h 33, McGuire a commencé à se débattre et à haleter fortement, en produisant des sons d'éternuement et de suffocation qui ont duré au moins dix minutes, le poing serré et la poitrine soulevée. Un râle long et profond sortait de sa bouche », a rapporté la presse locale. Dennis McGuire, 53 ans, avait été condamné pour le viol et le meurtre, en 1989, de Joy Stewart, 22 ans, une jeune femme enceinte. (Le Monde, The Columbus Dispatch)

En Ohio, l'exécution « bâclée » (*botched*) de Dennis McGuire n'est pas la première. Ainsi, en mai 2006, alors que l'éclatement de ses veines pendant l'injection provoquait de vives douleurs, Joseph Clark fut déclaré mort 90 minutes après le début de l'exécution ; en mai 2007, l'équipe mit plus d'une heure à trouver une veine à Christopher Newton, laissant le temps au condamné d'aller aux toilettes au milieu de la procédure. C'est encore en Ohio qu'en septembre 2009, après deux heures de vaines tentatives, le directeur de la prison de Lucasville mettait fin au calvaire de Romell Broom qui devenait ainsi le premier condamné à mort à survivre à son exécution aux États-Unis depuis 1946. (DPIC)

Voir aussi : « USA : Another killing in a long-since failed experiment », AMR 51/005/2014



### **Oklahoma. Une exécution douloureuse.**

Le 9 janvier en Oklahoma, selon un porte-parole des autorités pénitentiaires, le condamné à mort Michael Lee Wilson lâchait, dans ses derniers mots sur la table d'exécution : «*Je sens tout mon corps brûler*», alors que la procédure d'exécution avait déjà commencé. L'Oklahoma applique un protocole à trois produits : du pentobarbital pour rendre inconscient, du bromure de vecuronium qui arrête la respiration et du chlorure de potassium qui arrête le cœur.

Michael Lee Wilson est le troisième homme à être exécuté pour le meurtre de Richard Yost, battu à mort et retrouvé dans le congélateur de son supermarché, à Tulsa, en février 1995. Deux de ses complices avaient été exécutés en 2009 et 2011. Le troisième, mineur au moment des faits, a écopé de la réclusion à perpétuité. (AFP, DPIC, ATS)



### **Oklahoma. Deux exécutions reportées faute de produits létaux.**

Le 18 mars, une Cour d'appel de l'Oklahoma a ordonné que l'exécution prévue le 20 mars de Clayton Lockett soit reportée au 22 avril. De même, la mort par injection de Charles Warner a été reprogrammée au 29 avril. Dans l'intervalle, les autorités pénitentiaires de l'Oklahoma espèrent changer de procédure d'exécution. Dans cet État, deux autres méthodes sont légales. Pour qu'elles soient utilisées il faut, soit que le condamné en fasse le choix, soit que l'injection létale soit jugée inconstitutionnelle. Les autorités peuvent aussi tenter d'obtenir un barbiturique auprès de fabricants non homologués. «Il reste du pentobarbital en toutes petites quantités» et «le bromure de vecuronium est maintenant difficile, sinon impossible, à obtenir, même pour les hôpitaux et les professions médicales», écrit le ministre de la Justice de l'Oklahoma, cité par la Cour.

Clayton Lockett a été condamné à mort en 2000 pour le viol et le meurtre d'une femme. Charles Warner a lui été condamné en 1997 pour le viol et le meurtre d'une fillette de 11 mois<sup>12</sup>. (AFP & DPIC)



### **Le Texas procède à une exécution contraire à une décision de la CIJ.**

Le 22 janvier, le Texas a exécuté un ressortissant mexicain, enfreignant ainsi un jugement de la Cour internationale de justice (CIJ) et bien que la Commission interaméricaine des droits de l'homme ait estimé récemment qu'il n'avait pas bénéficié d'un procès équitable.

Edgar Arias Tamayo avait été condamné à mort en 1994 pour le meurtre d'un policier. Il avait été privé de son droit de solliciter une assistance consulaire « sans retard » après son arrestation, comme le prévoit la Convention de Vienne sur les relations consulaires.

En mars 2004, la Cour internationale de justice a statué que les États-Unis avaient violé l'article 36 de la Convention de Vienne<sup>13</sup> dans les cas de 51 Mexicains – dont Edgar Tamayo – qui avaient été condamnés à mort dans ce pays. La CIJ avait enjoint aux États-Unis de procéder à « un réexamen et une révision » des verdicts de culpabilité et des peines.

La Commission interaméricaine des droits de l'homme a conclu le 15 janvier 2014 que les États-Unis, en ne respectant pas leurs obligations découlant de la Convention de Vienne, avaient privé Edgar Tamayo de son droit à un procès équitable (voir @bolir 87).

Amnesty International, a dénoncé une violation honteuse du droit international. Le gouvernement mexicain a « déploré » l'exécution de son ressortissant et a lancé un appel à une « action efficace » pour éviter que d'autres exécutions soient pratiquées « au mépris » du jugement de la CIJ. Le Département d'État des États-Unis a dit « regretter » la décision prise par le Texas de procéder à l'exécution sans que le réexamen et la révision demandés par la CIJ aient pu être effectués. (D'après AMR 51/006/2014 & AFP. Voir aussi : PRE01/023/2014 & PRE01/038/2014)

La Commission interaméricaine des droits de l'homme a également condamné l'exécution judiciaire d'Edgar Arias Tamayo. (IACHR)



### **Washington. Les jurés imposent plus facilement la peine de mort aux Noirs.**

Un rapport de l'Université de Washington, publié le 22 février, fait apparaître que pour un crime identique, si les procureurs sont légèrement plus susceptibles de requérir la peine de mort contre les accusés blancs, les jurés sont trois fois plus susceptibles d'imposer la peine de mort contre les Noirs. L'étude a porté sur 285 cas dans lesquels les accusés étaient reconnus coupables de meurtre avec circonstances aggravantes. (AP)

<sup>12</sup> : <http://www.peinedemort.org/document.php?choix=7279>

<sup>13</sup> : Cette Convention de 1963, ratifiée par 175 pays dont les États-Unis, dispose que tout ressortissant étranger doit pouvoir informer et recevoir assistance des représentants de son consulat, après avoir été au préalable avisé de ces droits.

## État de Washington. Moratoire sur les exécutions capitales.

Le 11 février 2014, Jay Inslee a annoncé que personne ne sera exécuté tant qu'il sera gouverneur. Son mandat prendra fin en janvier 2017.

Le gouverneur a souligné le coût élevé de la peine de mort alors qu'il n'y a "aucune preuve crédible" qu'elle dissuade les meurtriers.

La peine de mort, dit-il, est "inégalement appliquée" dans un système ayant «trop de défauts», et "quand la décision finale est la mort, il y a trop en jeu pour accepter un système imparfait".

«Avec ma décision d'aujourd'hui, je m'attends à ce que l'État de Washington se joigne à une discussion nationale grandissante sur la peine capitale. » Toutefois, le gouverneur n'a pas commué la peine des neuf condamnés à mort de l'État C'est la deuxième fois qu'un gouverneur impose un moratoire sur les exécutions. En novembre 2011, le gouverneur de l'Oregon John Kitzhaber annonçait qu'il ne permettrait aucune exécution sous son mandat.. (d'après AMR 51/011/2014 & AFP)



Gouverneur Jay Inslee (DPIC)



### Personnes exécutées depuis le 18 décembre 2013<sup>14</sup>

N1*	Date	Nom	N2*	État	AMR 51/+/+/+/2014**
1360	07/01/14	Askari A. Muhammad	1	Floride	002
1361	09/01/14	Michael Lee Wilson	2	Oklahoma	
1362	16/01/14	Dennis McGuire	3	Ohio	
1363	22/01/14	Edgar Tamayo	4	Texas	005
1364	24/01/14	Kenneth Hogan	5	Oklahoma	
1365	29/01/14	Herbert Smulls	6	Missouri	
1366	05/02/14	Suzanne Basso <sup>15</sup>	7	Texas	
1367	12/02/14	Juan Carlos Chavez	8	Floride	
1368	26/02/14	Michael Taylor	9	Missouri	
1369	26/02/14	Paul Howell	10	Floride	008, 014
1370	19/03/14	Ray Jasper	11	Texas	015, 017
1371	20/03/14	Robert Henry	12	Floride	
* : N1 : Quantième de l'exécution depuis 1976, N2 : Quantième de l'exécution depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2014					** : Index d'action urgente.



## Trinidad et Tobago

**Annulation de peine capitale.** Le Conseil privé<sup>16</sup> a annulé la sentence de mort prononcée contre Ricardo Anthony Daniel, 36 ans, reconnu coupable du meurtre d'un pompier lors d'un vol de voiture en 2002. Dans son jugement la cour d'appel britannique a donné trois raisons pour l'annulation de la condamnation : la peine de mort est incompatible avec la Constitution ; le prisonnier a déjà passé cinq ans dans le quartier des condamnés à mort ; son cas relève de la législation sur le meurtre involontaire. (Guardian media)



<sup>14</sup> : voir @bolir n°87.

<sup>15</sup> : Suzanne Basso est la quatorzième femme mise à mort aux États-Unis, dont cinq au Texas, depuis 1976.

<sup>16</sup> : Le *Judicial Committee of the Privy Council* (JCPC, Comité judiciaire du Conseil privé), instance suprême d'appel, constituée de cinq Lords, et dont le siège est à Londres.

---

## ASIE & OCEANIE

---

### Afghanistan



En 2013, deux condamnés à mort ont été exécutés

**Un appel d'Amnesty International.** Le 6 mars 2014, en vue de l'élection présidentielle fixée au 5 avril, Amnesty International a adressé un document (Réf. ASA 11/003/2014 ) à tous les candidats à la présidentielle leur demandant de veiller à ce que leurs manifestes électoraux prennent en charge la protection et la promotion des droits de l'homme, notamment sept points inclus dans le document. Le point 7 appelle les candidats à s'engager à imposer un moratoire sur la peine de mort.

Fin 2013, plus de 300 personnes occupaient les quartiers des condamnés à mort. Beaucoup après avoir été reconnues coupables de crimes tels que le viol, l'assassinat, le terrorisme et les enlèvements. La plupart des procès en Afghanistan sont en deçà des normes internationales de procès équitable, y compris la présomption d'innocence, l'accès à un avocat pour la défense, le droit d'examiner les dépositions des témoins et les témoignages, et le manque de temps pour l'accusé pour préparer sa défense. Les décisions judiciaires sont en grande partie basées sur les aveux de l'accusé, aveux qui sont souvent forcés, y compris par la torture ou d'autres mauvais traitements. Malgré l'interdiction par le droit national et le droit international des droits de l'homme de l'usage de la torture lors des interrogatoires, la torture est largement utilisée par la plupart des policiers afghans et dans les centres de détention. (extrait de ASA 11/003/2014)



---

### Bangladesh



En 2013, au moins 2 condamnés à mort ont été exécutés

**Condamnations à mort.** Le 28 janvier, Shahidul Islam Boiragi et son frère, Shahjahan Boiragi, ancien policier actuellement en fuite, ont été condamnés à mort à Barisal, pour le meurtre, lors d'une dispute, de leur sœur Tanjila Begum, 38 ans, et de ses quatre filles Ferdausi, 6 ans, Jannat, 10 ans, Sathi, 14 ans, et Anjuman, 17 ans, en juin 2008 à Mehendiganj upazila. (Dhaka Tribune)

- Le 30 janvier, un tribunal a condamné à mort 14 personnes, dont Motiur Rahman Nizami, 70 ans, président du parti islamiste Jamaat-e-Islami, pour leur participation à un vaste trafic d'armes au profit de séparatistes indiens il y a dix ans. Deux hommes dont Paresh Baruah, un dirigeant du Front de libération uni d'Asom (ULFA), insurrection séparatiste qui sévit dans l'État d'Assam, ont été condamnés à mort par contumace. (Le Figaro & IBN)

**Grâces présidentielles.** Le 5 mars, Asaduzzaman Khan Kamal, le ministre de l'Intérieur a déclaré devant le parlement qu'un total de 30 personnes condamnées à mort ont bénéficié d'une grâce présidentielle depuis 2001. Au 6 novembre 2013, 1 102 personnes étaient détenues dans les quartiers des condamnés à mort. (Dhaka Tribune )



---

### Brunei Darusalam



**Augmentation du nombre de crimes passibles de la peine de mort.** Le 3 février, le sultan Hassanal Bolkiah, 67 ans, a déclaré que des lois votées en 2013 seront promulguées en avril 2014. Elles criminalisent aussi bien l'adultère que les relations entre personnes de même sexe et les punissent d'une gamme de châtiments allant jusqu'à la lapidation en public. Pour la commission internationale de juristes, il s'agit d'«un pas en arrière» pour les droits humains.

Le 21 octobre 2013, le sultan avait annoncé dans un discours officiel la promulgation d'un code pénal islamique qui entrerait progressivement en vigueur dans les six mois à venir. La nouvelle législation, qui faisait l'objet de débats depuis des années, prévoit l'amputation de membres pour les voleurs, la flagellation pour la consommation d'alcool ou l'avortement, ainsi que la lapidation en cas d'adultère.

«Avec l'entrée en vigueur de cette législation, nous remplissons notre devoir envers Allah», avait déclaré le sultan.

Les 400 000 habitants de Brunei sont musulmans aux deux tiers, avec une forte présence bouddhiste (13 %) et chrétienne (10 %) qui, eux, ne seront pas soumis à la charia. (AFP & LGBT weekly)



## Chine



En 2013, des milliers de condamnés à mort ont été exécutés : des milliers de personnes ont été condamnées à mort.

**Exécutions.** Le 15 janvier, deux hommes, Li Yongxin et Wei Jidong, ont été exécutés après que la Cour suprême a approuvé les condamnations prononcées par le Tribunal populaire intermédiaire du Hainan, pour le trafic de plus de 5 kg de drogues dans la région autonome Zhuang du Guangxi. (NDTV)

- Le 21 janvier, Li Hao, 36 ans, a été exécuté pour avoir tué deux femmes sur les six qu'il séquestrait comme esclaves sexuelles dans un cachot souterrain. (AFP)

**Condamnations à mort.** Le 26 décembre, Ma Junfei, 48 ans, ancien directeur adjoint du bureau des chemins de fer de Hohhot (Mongolie intérieure), a été condamné à la peine de mort avec sursis de deux ans par le Tribunal populaire intermédiaire de Hengshui (Hebei), pour corruption passive. (Global Times)

- Le 7 janvier, Zhu Chuanfeng a été condamné à mort par le Tribunal populaire intermédiaire de Jinan, (Shandong) pour avoir produit et commercialisé, en 2006, une huile de cuisine faite en retraitant l'huile usée ou même les restes des restaurants. (Xinhua)

- Le 14 janvier, le Tribunal populaire intermédiaire de Weinan (Shaanxi) a condamné à la peine de mort avec un sursis de deux ans Zhang Shuxia, une obstétricienne, pour avoir volé des bébés dans l'hôpital où elle travaillait et les avoir vendus à des trafiquants d'enfants. (AP)

- Le 28 février, Zhou Zhenhong, ancien haut responsable du Comité du Parti communiste chinois (PCC) pour la province du Guangdong, a été condamné par le Tribunal populaire intermédiaire de Xinyang, (Henan), à la peine de mort avec un sursis de deux ans pour corruption. Il a accepté plus de 24,6 millions de yuans (4 millions d'€) de pots-de-vin entre 2002 et 2011. (Xinhua)

**Réduction à venir du nombre de crimes passibles de la peine de mort.** Le 9 mars, Zang Tiewei, membre de la Commission des Affaires législatives du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale (APN), a indiqué, lors d'une conférence de presse en marge de la session parlementaire annuelle, qu'un amendement à la loi pénale avait été inclus dans l'agenda législatif annuel, dans le but de réduire le nombre de crimes passibles de la peine capitale sur la base des besoins du développement économique et social et de la dissuasion. (Xinhua)



## Corée du Nord



En 2013, de nombreux condamnés à mort ont été exécutés : de nombreuses personnes ont été condamnées à mort.

**Exécutions.** Selon l'agence de presse privée sud-coréenne Yonhap, Kim Jong-un ne se serait pas contenté de faire exécuter son oncle Jang Song Thaek le 12 décembre dernier (voir @bolir 87). Tous les proches parents, y compris les enfants, auraient également été passés par les armes. (Euronews)

**Appel d'Amnesty International.** Le 3 mars, Amnesty International a appelé le Conseil des droits de l'homme des Nations unies réuni pour sa 25<sup>e</sup> session (3 - 28 mars 2014), à prendre des mesures pour mettre fin aux graves violations des droits de l'homme en Corée du Nord.

Sur la question de la peine de mort, bien que le nombre exact d'exécutions et de condamnations à mort soit très difficiles à confirmer, Amnesty International a noté un grand nombre d'exécutions recensées en 2013, y compris d'opposants politiques au dirigeant de la Corée du Nord Kim Jong-un. Les autres faits pour lesquels des personnes auraient été exécutées incluent l'assassinat et le cannibalisme, le détournement de fonds, la pornographie, la fuite en Chine, la corruption, les activités contre les objectifs du Parti des travailleurs coréens et regarder des vidéos interdites venant de Corée du Sud. Les condamnations à mort continuent d'être prononcées non seulement pour des délits qui ne sont pas « les

crimes les plus graves », mais aussi pour des actes qui, selon la loi nord-coréenne, ne sont pas passibles de la peine de mort. (d'après ASA 24/003/2014)



## Corée du Sud



**Appel d'Amnesty International.** Le 24 février, à l'occasion de l'anniversaire de sa prise de fonction, Amnesty international a écrit au président Park Geunhye pour lui faire part de ses préoccupations concernant le respect des droits de l'homme dans son pays. Sur la question de la peine de mort, l'Organisation salue la suspension des exécutions, il y a maintenant 17 ans. Cependant des condamnations à mort continuent d'être prononcées. Amnesty international appelle la Corée du Sud à franchir l'étape finale qu'est l'abolition de la peine de mort, conformément à la quatrième résolution de l'ONU, votée en 2012. (extrait de ASA 25/001/2014)



## Inde



En 2013, un condamné à mort a été exécuté.

**Condamnations à mort.** Le 31 décembre, un tribunal de jugement rapide a condamné à mort Shanker, 22 ans, originaire de Madhya Pradesh, reconnu coupable d'avoir violé et tué une enfant de 8 ans, en avril 2010. (Outlook India)

- Le 3 février, un tribunal de jugement rapide de Sulagna Dastidar (Chhataraj) a condamné à mort Lakhikanta Karmakar, un occultiste reconnu coupable d'avoir décapité un bébé et d'avoir bu son sang en janvier 2002, à Kalakuri village. Aucune plainte n'a été déposée après le meurtre.

**Confirmation de sentences capitales.** Le 16 mars, la Cour suprême a temporairement suspendu la condamnation à la peine de mort de deux des quatre hommes reconnus coupables, en premier et deuxième instance, du viol collectif et du meurtre d'une jeune étudiante. Les avocats de ces deux condamnés, âgés de 20 et 27 ans, ont affirmé dans ce recours que leur procès avait été mené de manière expéditive, sous la pression populaire, et que des aveux avaient été obtenus sous la torture.

Le 13 mars, le tribunal suprême de Delhi avait confirmé la condamnation à mort des quatre hommes reconnus coupables du viol collectif d'une étudiante âgée de 23 ans, dans un autobus, en décembre 2012. La jeune femme est morte de ses blessures une quinzaine de jours plus tard.

Mukesh, Vinay Sharma, Pawan et Akshay Thakur, avaient été condamnés par un tribunal de première instance le 13 septembre 2013. Le cinquième suspect dans l'affaire, le chauffeur du bus Ram Singh, est mort en prison en mars dernier dans un suicide apparent. Le sixième membre du groupe, qui était mineur au moment de l'agression, a été condamné à trois ans en maison de correction, la peine maximale selon les lois du pays pour les mineurs. (Xinhua & RFI)

**Commutations de peines capitales.** Le 21 janvier, dans un jugement historique, la Cour suprême a commué les peines de mort<sup>17</sup> de 15 prisonniers et établi des lignes directrices visant à garantir les droits des condamnés à mort et de leurs familles.

La Cour suprême a commué la condamnation à mort de treize prisonniers, en raison des délais allant de cinq à 12 ans enregistrés dans le rejet de leurs recours en grâce par le président. En outre, elle a commué la condamnation à mort de deux prisonniers, au motif qu'ils souffrent de troubles mentaux.

Dans son arrêt, la Cour suprême a fait valoir que «les retards injustifiés, excessifs et déraisonnables dans l'application de la condamnation à mort [s'apparentent à de la] torture».

Fait important, la Cour a qualifié de mauvaise une précédente décision dans l'affaire de Devender Pal Singh Bhullar, qui précisait que les prisonniers déclarés coupables d'infractions liées au terrorisme ne pouvaient pas faire appel en vue d'obtenir la commutation de leur peine pour délais excessifs.

Citant amplement les traités internationaux et les normes internationales, la Cour a indiqué que l'exécution de personnes souffrant de troubles mentaux serait contraire à la Constitution.

La décision de la Cour pourrait avoir des répercussions sur les affaires concernant au moins six autres prisonniers (extrait de ASA 20/002/2014)

<sup>17</sup> : en réclusion à perpétuité selon l'AFP.

Devender Pal Singh Bhullar, 49 ans, est un sikh condamné à mort en 2001 pour son implication dans l'attentat à New Delhi en 1993, au cours duquel au moins neuf personnes avaient été tuées. Sa famille demandait la commutation de sa peine arguant sa mauvaise santé mentale. (Xinhua)

- Le 18 février, la Cour suprême a commué la peine de mort des trois meurtriers de l'ancien Premier ministre Rajiv Gandhi, en peine de réclusion à perpétuité. La Cour a jugé excessif les onze ans mis par les présidents successifs de l'Inde pour statuer sur le recours en grâce des trois hommes. Condamnés en 1998, leurs requêtes en grâce avait été rejetées onze ans plus tard par le président indien. Cependant, leurs exécutions avaient été suspendues en 2011 sur l'ordre de la Haute cour de Chennai, Tamil Nadu.

Rajiv Gandhi a été tué en mai 1991 dans un attentat suicide commis dans le sud de l'Inde lors d'une réunion électorale. (AFP & Xinhua)

- Le 24 février, considérant que Raoji Pawar, condamné à mort en 1992, avait passé 22 ans en prison, la haute cour a décidé de commuer sa peine en réclusion à perpétuité. Raoji Pawar a tué cinq membres de sa famille indienne à Dubaï, puis il est rentré en Inde où il avait été arrêté par Interpol (Karavali Times)

**Desmond Tutu appelle l'Inde à abolir la peine de mort.** Le 3 février, dans un communiqué publié par la *Desmond & Leah Tutu Legacy Foundation*, l'ancien archevêque anglican du Cap, Desmond Tutu, 82 ans, a appelé à l'abandon de la peine de mort en Inde. Pour lui : «L'Inde est un pays remarquable qui a beaucoup de leçons à donner au reste du monde au sujet de la compassion et de notre humanité commune. Pour tel un pays, continuer à légitimer le meurtre est incongru et inconvenant, en plus d'être barbare. » (Oryx media)



## Japon



En 2013, huit condamnés à mort ont été exécutés.

En 2013, pour la première fois depuis cinq ans, la population des quartiers des condamnés à mort a diminué. Selon le ministre de la Justice, Sadakazu Tanigaki, cette baisse est due aux huit exécutions capitales menées depuis que le parti démocratique libéral démocrate a pris le pouvoir fin 2012 ; et aussi au décès de trois détenus âgés. Au 29 décembre 2013, il y avait 130 détenus condamnés à mort, soit trois de moins que l'année dernière. (Mainichi Japan)



## Malaisie



En 2013, au moins 2 condamnés à mort ont été exécutés.

**Exécution imminente.** Osariakhi Ernest Obayangbon, ressortissant nigérian souffrant de problèmes de santé mentale, devait être exécuté le 14 mars. Avant sa procédure d'appel en 2007, un diagnostic a établi qu'il était schizophrène et il est traité pour cette maladie depuis lors. Condamné à mort pour un meurtre commis il y a environ 18 ans, Osariakhi Ernest Obayangbon n'a pas formé de recours en grâce, vraisemblablement en raison de ses troubles mentaux. (<http://www.amnesty.org/fr/node/46057>)

**Suspension d'exécution.** Le gouvernement malais a décidé de suspendre une exécution prévue le 7 février. La vie de centaines d'autres condamnés à mort en attente d'exécution reste menacée, a déclaré Amnesty International. Les autorités malaises avaient prévu d'exécuter Chandran fils de Paskaran le 7 février mais, à la suite d'une vague de protestations de la part de groupes de défense des droits humains, elles ont annoncé la suspension de cette exécution. Chandran fils de Paskaran, a été reconnu coupable de meurtre en avril 2008. En violation du droit international, sa condamnation à mort a été prononcée de manière obligatoire. Cependant, Chandran fils de Paskaran est toujours sous le coup d'une sentence capitale et risque d'être exécuté si la pression internationale exercée sur les autorités malaises faiblit. (PRE01/062/2014 & ASA 28/001/2014 & ASA 28/002/2014)

**Condamnations à mort.** Le 6 février, trois Iraniens, Seyedbahman Asighannamini, 40 ans, Ali Fereydoni Mohamad Sadegh, 27 ans, et Mohammad Hossein Abolghasem, 60 ans, ont été condamnés à mort pour le trafic de centaines de kilos de méthamphétamine, il y a quatre ans. (New Straits Times)

- Le 6 mars, Fong Kong Meng, 58 ans, et sa femme, Teoh Ching Yen, 56 ans, ont été condamnés à mort pour avoir fait mourir de faim leur employée de maison indonésienne. Isti Komariyah, 26 ans, ne

pesait plus que 26 kg lorsqu'elle est morte à l'hôpital de Kuala Lumpur en juin 2011, après avoir été délibérément affamée par ses employeurs.

Cette affaire souligne une fois de plus les graves maltraitements dont sont victimes en Asie et au Moyen Orient des employées de maison, le plus souvent indonésiennes, philippines ou cambodgiennes. En 2009, l'Indonésie avait suspendu pendant deux ans l'envoi d'employé(e)s de maison vers la Malaisie qui avait alors pris quelques mesures, en imposant un jour de congé par semaine et en doublant le salaire minimum, à 700 ringgit (155 euros). (AFP)



---

## Maldives



**Reprise possible des exécutions.** Le 23 janvier, Umar Naseer, ministre de l'Intérieur, a ordonné aux prisons du pays de prendre « toutes les dispositions requises » pour l'exécution de l'ensemble des condamnations à mort par injection létale.

Pour Amnesty International, la décision du gouvernement est surprenante et extrêmement décevante. Si les Maldives maintiennent la peine de mort dans leur législation, elles n'ont procédé à aucune exécution depuis 1954. Dix-neuf détenus attendent actuellement dans le couloir de la mort, dont des mineurs délinquants (voir @bolir 85). (extrait de PRE01/040/2014)

Ce pays, abolitionniste de fait s'est abstenu lors du vote, en 2012, de la résolution de l'ONU pour un moratoire sur les exécutions capitales.

**Condamnation à mort.** Le 17 janvier, la Cour criminelle a condamné à la peine capitale Hussain Humam, suspect numéro un du meurtre de l'ancien membre du parlement, le docteur Afrasheem Ali, en octobre 2013. Hussain Humam dit avoir avoué sous la pression policière. (Xinhua)



---

## Myanmar



**Commutation de peines capitales.** Le 2 janvier, le président U Thein Sein a commué en peine de réclusion à perpétuité la peine des détenus condamnés à mort. Le président dit avoir pris cette décision pour des raisons humanitaires et pour marquer le 66e anniversaire de l'indépendance du pays, le 4 janvier. (AP)

Voir la déclaration du HCDH, page 27.



---

## Papouasie Nouvelle Guinée.



**Reprise possible des exécutions.** Le 28 janvier, le ministre de la Justice, Kerenga Kua, a déclaré que les 13 personnes actuellement détenues dans le quartier des condamnés à mort seraient exécutées cette année. Une délégation de la commission des réformes législatives menée par son secrétaire, Éric Kwa, a récemment mené une mission d'enquête à Singapour, en Indonésie, en Thaïlande, en Malaisie et dans l'État américain du Texas pour étudier la façon dont les condamnés sont exécutés. Ils en sont revenus traumatisés. (Radio New Zeland, Radio Australia).

En mai 2013, le Premier ministre, Peter O'Neill, avait annoncé la reprise des exécutions pour les crimes jugés graves (voir @bolir 87).

Le 7 mars, une commission parlementaire a tranché en recommandant l'injection létale. Néanmoins, la décision finale concernant le mode d'exécution devrait rester entre les mains du Conseil exécutif national, sorte de conseil des ministres restreint. Après quoi, la loi devrait être soumise à l'approbation du Parlement.

Depuis 2013, une vague d'exécutions sommaires de personnes jetées à la vindicte publique (et pour certaines brûlées vives) pour pratique de « sorcellerie » a suscité de vives réactions au plan local. En réaction, le gouvernement a fait passer au Parlement une nouvelle loi réintroduisant la peine de mort pour les crimes considérés comme les plus odieux. (Tahiti info)

Ce pays abolitionniste de fait, la dernière exécution remonte à 1950, s'est abstenu lors du vote, en 2012, de la résolution de l'ONU pour un moratoire sur les exécutions capitales.



---

## Pakistan



**Condamnations à mort.** Le 28 décembre, Riaz Ahmed, 34 ans, et Ijaz Ahmed, 38 ans, résidents de Haroonabad, ont été condamnés à mort après avoir été reconnus coupables de blasphème. En 2011, les deux hommes ont prétendu avoir vu Dieu. Le plaignant, Qari Muhammad Ahmed, 27 ans, a déclaré qu'ils avaient invité d'autres personnes à se joindre à leur union avec Dieu. (Tribune.com.pk)

- Le 23 janvier, un tribunal spécial installé dans la prison Adiala de Rawalpindi, où il est détenu, a condamné à mort Mohammad Asghar, 69 ans, pour blasphème. Ce ressortissant britannique souffrant de troubles mentaux et résidant au Pakistan, a été arrêté en 2010 après avoir semble-t-il envoyé à plusieurs représentants des autorités des lettres dans lesquelles il affirmait être un prophète.

Les lois pakistanaises relatives au blasphème sont utilisées sans distinction contre musulmans et non musulmans. Elles nourrissent un climat de violence et de persécution motivé par des considérations religieuses, qui mène à la persécution de minorités religieuses aussi bien que de musulmans. Elles sont souvent utilisées pour porter des accusations malveillantes et infondées dans le but de régler des comptes personnels dans le cadre de litiges fonciers et commerciaux. (extrait de PRE01/041/2014 & ASA 33/002/2014 & AFP)

Le 31 janvier, les avocats de Mohammad Asghar ont fait appel de la sentence en soulignant que le tribunal de première instance avait ignoré les preuves "accablantes" de sa maladie mentale. (ATBP)

**Commutation de peine capitale.** Le 8 février, la Haute cour de Sindh a commué en réclusion à perpétuité la peine de mort prononcée en août 2008, par un tribunal de première instance, à l'encontre de Muhammad Aslam, 84 ans, pour le meurtre de sa femme, Naheed, à Karachi. (The Express Tribune)

**Procès en appel pour Aasia Bibi.** Le 17 mars devait se rouvrir, devant la Haute cour de Lahore, le procès d'Aasia Bibi, pakistanaise protestante, mère de cinq enfants, arrêtée le 19 juin 2009 et condamnée à mort en novembre 2010 par un tribunal de Nankana, au Pendjab, pour blasphème (voir @bolir n°76). En raison de l'absence de l'un des deux juges de la Cour, l'audience a été renvoyée.

Aasia Bibi est emprisonnée dans des conditions proches de l'isolement depuis juin 2009.

En 2010, le ministre chargé des Minorités religieuses, le catholique Shahbaz Bhatti, et le gouverneur du Pendjab, le musulman Salmaan Taseer, ont été tués par des extrémistes parce qu'ils appuyaient des modifications à la loi sur le blasphème, qui prévoit la peine de mort en cas d'offense à Mahomet et la prison à perpétuité en cas de profanation du Coran. (Agence Fides)



---

## Singapour



En 2013, au moins 3 personnes ont été condamnées à mort.

**Commutation de peine capitale.** Dans un verdict historique rendu en novembre dernier, la peine de mort de Yong Vui Kong a été commuée en réclusion à perpétuité et 15 coups de bâton. Yong Vui Kong avait été condamné à mort il y a cinq ans pour le trafic de 47 grammes d'héroïne.

Le Parlement de Singapour a adopté le 14 novembre 2012 des modifications à la législation, et a supprimé l'imposition obligatoire de la peine capitale dans certaines affaires de meurtre et de trafic de stupéfiants (voir @bolir 83). Yong Vui Kong est l'un des premiers condamnés pour des infractions relatives aux stupéfiants à voir sa peine commuée. Les dossiers de 33 autres prisonniers devraient être réexaminés. (extrait de ASA 36/001/2014)



---

## Sri Lanka



**Condamnation à mort.** Nawarathna Banda, 61 ans, un résident de Aluthwewa à Anuradhapura, a été condamné à mort par Haute Cour d'Anuradhapura après avoir été reconnu coupable d'avoir poignardé à mort une personne, en décembre 2003. (Adaderana.lk)

**N'est pas bourreau qui veut !** Le 11 mars, selon le responsable des prisons, le bourreau embauché début mars n'est pas revenu à son travail après avoir vu pour la première fois le gibet. Les deux bour-

reaux précédents avaient démissionné après s'être fait porter malades à plusieurs reprises. En l'absence de personnes à pendre, le bourreau est chargé de petites tâches administratives. (Le JDD)

Le Sri Lanka recherche deux bourreaux depuis 2011 (voir @bolir 79). En janvier 2014, le pays détenait au moins 486 condamnés à mort.



---

## Thaïlande



**Confirmation de sentence capitale.** Le 26 décembre, la Cour d'appel a confirmé la peine de mort prononcée à l'encontre de l'ex-conseiller municipal Ananthasak Srisawat, 48 ans, pour son rôle dans l'assassinat de Kobkul Nopobromdee, une ancienne parlementaire, à Muang Ratchaburi, en mai 2006. (The nation)

**Commutation de peine capitale.** Le 3 mars, la peine de mort du Suédois Tommy Viktor Soderlund a été commuée en peine de réclusion à perpétuité. Tommy Viktor Soderlund avait été condamné à mort pour le meurtre de Maksim Schantz à Phuket, en août 2011. (phuketwan.com)



---

## Viêt-Nam



**Condamnations à mort.** Le 26 décembre, Ho Truc Duy, 20 ans, chef d'une bande criminelle qui attaquait ses victimes avec des machettes pour les voler, a été condamné à mort. Lors d'une agression, il avait sérieusement blessé une femme à la main. Le tribunal l'a condamné pour « actes inhumains et dangereux ». (UPI)

- Le 20 janvier, un tribunal de la province de Quang Ninh a condamné à mort 30 personnes pour trafic d'héroïne, à l'issue d'un procès de masse qui a duré 17 jours. Ces 21 hommes et 9 femmes faisaient partie de réseaux internationaux qui, entre 2006 et 2012, avaient transporté vers la Chine via le Vietnam, plusieurs tonnes d'héroïne en provenance du Laos, et d'autres drogues.

Au Vietnam, toute personne trouvée en possession de plus de 600 grammes d'héroïne ou plus de 20 kilos d'opium est passible de la peine de mort. Dans ce pays, près de 700 personnes sont actuellement condamnées à mort. (AP & AFP)

- Le 13 mars, un tribunal des Hauts Plateaux a condamné à mort Vu Viet Hung, 57 ans, ancien directeur d'une succursale de la Banque de développement du Vietnam, pour avoir accepté environ 100 millions € de pots-de-vin sous la forme de voitures BMW de luxe. (NewsWire24)



## EUROPE & ASIE CENTRALE

### Bélarus



En 2013, au moins quatre personnes ont été condamnées à mort.

**Condamnation à mort.** Un homme de 53 ans, Édouard Likaou, a été condamné à mort le 26 novembre, mais cette information n'a été rendue publique que près d'un mois plus tard. Il est la quatrième personne condamnée à la peine capitale au Bélarus en 2013. Édouard Likaou a été condamné à mort par le tribunal régional de Minsk pour cinq meurtres commis en 2002, 2004 et 2011. (extrait de EUR 49/001/2014)



### Conseil de l'Europe

*Depuis 1989, l'abolition de la peine de mort constitue une condition d'adhésion au Conseil de l'Europe de tous les nouveaux États membres*<sup>18</sup>.

#### Protocole n° 13...

...à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances<sup>19</sup>.



**Situation au 20 mars 2014 :**

Nombre total de ratifications/adhésions :	43
Nombre total de signatures non suivies de ratifications :	2

Membres n'ayant pas signé : Azerbaïdjan, Russie. Dernière ratification : Lettonie, 26 janvier 2012.



### Union européenne



#### Déclarations de l'UE<sup>20</sup> (extraits).

**Émirats arabes unis.** 07 février 2014 - La haute représentante de l'Union Catherine Ashton a déclaré : « Je me réjouis de l'annonce selon laquelle le président des Émirats arabes unis, son Altesse le cheikh Khalifa ben Zayed ben Sultan Al Nahyane, a ordonné, le 29 janvier 2014, de surseoir à toutes les exécutions aux Émirats arabes unis. J'espère que cette décision constituera une première étape vers l'examen d'un moratoire définitif sur l'application de la peine de mort aux Émirats arabes unis<sup>21</sup> (140207/01). Voir page 22.

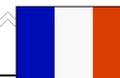
**Irak.** 10 février 2014 - Lors de la 3291<sup>e</sup> session du Conseil, l'UE a fait part de son inquiétude face à la fréquence alarmante des exécutions, a réaffirmé son opposition résolue à la peine de mort et a engagé les autorités irakiennes à introduire un moratoire. (6264/14 Press 56 PR CO 3)

Les conclusions du Conseil sur l'Irak sont disponibles sur :

[http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/FR/foraff/140963.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/FR/foraff/140963.pdf)



### France



**Les partisans de la peine de mort en augmentation.** Selon enquête réalisée par Opinionway en décembre 2013 auprès d'un échantillon de 1 509 personnes, 50% des Français considèrent qu'il faudrait rétablir la peine de mort. Ils étaient 45% en 2012 ; 35% en 2011 ; 34% en 2010 et 32% en 2009. (Marianne, CEVIPOF)



<sup>18</sup> : <http://www.paperblog.fr/1171618/le-10-octobre-journee-contre-la-peine-de-mort/>

<sup>19</sup> : <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ListeTraites.asp?CM=8&CL=FRE> (STE 187)

<sup>20</sup> : <http://www.consilium.europa.eu/press/press-releases/latest-press-releases?lang=fr>

<sup>21</sup> : [http://eeas.europa.eu/statements/docs/2014/140207\\_01\\_fr.pdf](http://eeas.europa.eu/statements/docs/2014/140207_01_fr.pdf)

---

## Kazakhstan



**Vers l'abolition ?** Le 23 janvier, des parlementaires du Majilis, la chambre basse du Kazakhstan ont présenté un projet d'amendement au code criminel visant à l'abolition de la peine de mort. Toutefois, le bureau du parquet général a fait savoir qu'il ne soutient pas une abolition complète. Dans l'actuel code criminel, 18 délits sont passibles de la peine capitale dont les actes de terrorisme causant des morts et les crimes graves commis en temps de guerre. En 2003, le président Nursultan Nazarbayev avait décrété un moratoire illimité sur la peine de mort. (Tengri News)



---

## Fédération de Russie



**Appel au retour de la peine de mort.** Mi-janvier, à la Douma, des parlementaires de quatre partis ont soumis un projet de loi visant à durcir les peines pour exercice d'une activité terroriste. Selon le quotidien Izvestia du 4 février, le Parti communiste estime que la réclusion à perpétuité est une sanction insuffisante. Il a donc préparé des amendements introduisant « la peine de mort pour les exécutants, commanditaires et complices d'attentats ».

En 2009 la Cour constitutionnelle a conclu qu'en signant, sans pour autant ratifier le protocole 6 de la Convention des droits de l'homme, la Russie ne pouvait pas appliquer la peine de mort, bien qu'elle ne soit pas exclue de la législation nationale. Jusqu'à la ratification la Russie est soumise à la Convention de Vienne sur le droit des traités qui établit qu'un Etat doit s'abstenir d'actes qui priveraient un traité de son objet et de son but avant son entrée en vigueur. (Ria Novosti)



**Voulez-vous travailler concrètement à l'abolition de la peine de mort ?**

**Pour recevoir les *Actions urgentes* concernant des condamnés à mort :**

*S'inscrire à [compeinedemort@amnesty.fr](mailto:compeinedemort@amnesty.fr)*

*en précisant vos :*

**Nom :**  
**taille :**

**Prénom :**

**Adresse pos-**

*Ou bien pour que cela soit plus rapide :* **adresse courriel :**

Si vous êtes membre d'un groupe d'Amnesty International : **Numéro de votre groupe :**



## MOYEN ORIENT & AFRIQUE DU NORD

### Arabie saoudite



En 2013, au moins 79 condamnés à mort ont été exécutés dont au moins un mineur délinquant.

**Exécutions** Le 31 décembre, Zufar Iqbal Mohammed Khan, trafiquant d'héroïne dans le royaume, a été décapité à Ryad, devenant la 78<sup>e</sup> personne exécutée cette année selon l'AFP. (AFP)

- Le 30 janvier, Mohamed Latif, un ressortissant indien reconnu coupable du meurtre de Dhafer Ben Mohamed al-Doussari, son « parrain », à la suite d'un différend, a été décapité au sabre. (AFP)

#### Information générale.

Pour pouvoir entrer dans les pays du Golfe, les travailleurs migrants doivent être parrainés par un employeur. Ce système de parrainage (kafala) ne leur permet pas une protection adéquate. Une fois sur place, l'immigré se trouve sous la coupe de l'employeur qui lui retire son passeport et lui fournit une carte de travail faisant fonction de pièce d'identité. Il n'a droit à aucune activité à caractère syndical ou autre visant à défendre ses droits. Le parrain a tous les pouvoirs sur son salarié, comme ne pas payer son salaire, et les deux parties ne bénéficient pas du même traitement devant la loi du pays d'accueil.

Le 26 février, Abdallah ben Jaafar al-Mabioug, un Saoudien condamné pour avoir tué par balles, en raison d'une dispute, un autre Saoudien, Mohammed Ben Turki al-Faraj, a été décapité. (AFP)

**Condamnations à mort.** Le 14 janvier, à Ryad, un tribunal saoudien spécialisé dans les affaires de terrorisme a condamné à mort deux membres présumés d'Al-Qaïda, reconnus coupables du meurtre de quatre Français en 2007, lors d'une excursion près de Médine. Le cerveau présumé de l'attentat, Walid Motlaq Al-Raddadi, un Saoudien de 23 ans a été tué par la police à Médine. Les quatre victimes faisaient partie d'un groupe de neuf Français, membres de trois familles résidant alors à Ryad. (AFP)

**Un prince saoudien pourrait être exécuté.** Le 29 décembre, le père de la victime, un Saoudien, a refusé de lui pardonner. Le roi Abdullah a promulgué un décret décidant que la peine capitale serait exécutée si la réconciliation entre le prince et la famille de la victime n'aboutissait pas. Le père de la victime a dit ne pas être satisfait par le « prix du sang » offert par le meurtrier. (AFP)

**Le pardon pour un condamné à mort.** Les efforts de médiation de l'émir de Tabuk, le prince Fahd Bin Sultan, ont permis à la famille d'une victime de pardonner au meurtrier. Yousef Al-Masudi avait été condamné à mort par un tribunal de charia pour avoir tué Ahmed Al-Omrani. Le 2 janvier, le père de la victime, Awda Al-Omrani, a annoncé qu'il pardonnait Al-Masudi. (Saudi gazette)

**Grâce royale.** Le 13 février, Ati Bt Abeh Inan, une femme de ménage indonésienne condamnée à mort pour avoir jeté des sorts magiques sur son employeur et sa famille, a été graciée par le Roi Abdallah, libérée et renvoyée en Indonésie. Ati Bt Abeh Inan avait été condamnée à mort en 2003 par le tribunal général de Al-Ahsa, sur la base des déclarations de son employeur qui l'accusait d'utiliser de la magie noire et l'avait forcée à admettre ces allégations. (Arabnews)

**Nouvelle loi sur le terrorisme.** Le 1er février, une nouvelle loi sur les crimes terroristes et leur financement est entrée en vigueur. Pour Amnesty International, cette loi donne une définition trop vague du terrorisme, accorde au ministère de l'Intérieur de nouveaux pouvoirs trop étendus et légalise tout un ensemble d'atteintes existantes aux droits fondamentaux des détenus. L'Organisation craint qu'une définition aussi large ne permette d'engager des poursuites contre toute forme de militantisme non violent en faveur des droits humains, ce type d'activité pouvant alors être décrit comme une infraction terroriste passible de lourdes peines de prison, voire de la peine de mort, étant donné que la nouvelle loi considère le terrorisme comme un crime des plus graves. (extrait de PRE01/057/2014)



## Autorité palestinienne



En 2013, au moins 3 condamnés à mort ont été exécutés

**Condamnation à mort.** Le 6 février, un tribunal militaire à Gaza qui échappe à l'autorité palestinienne, a condamné à mort un homme reconnu coupable de collaboration avec Israël. Le nom du condamné n'a pas été dévoilé. (Ma'an News Agency)



## Bahreïn



**Condamnation à mort.** Le 17 février, un tribunal de Bahreïn a condamné à mort un manifestant chiite après l'avoir reconnu coupable du meurtre de Mohamed Atef, un officier de police en février 2013. De plus, il a également été reconnu coupable d'avoir participé à une «manifestation non autorisée». (AFP)



## Egypte



**Condamnations à mort.** Le 26 février, une cour criminelle a condamné à mort 26 personnes pour avoir créé et dirigé un «groupe terroriste» ayant notamment planifié des attaques contre des navires sur le canal de Suez entre 2004 et 2009. Les 26 accusés ont également été condamnés pour fabrication de missiles et d'engins explosifs, et possession d'armes automatiques et de grandes quantités de munitions. Le 19 mars, le verdict a été approuvé par Shawqi Ibrahim, le *Mufti* d'Egypte, la plus haute autorité religieuse du pays, qui doit examiner toutes les condamnations à la peine capitale prononcées par les juridictions pénales. (Daily news, Xinhua)



## Emirats arabes unis<sup>22</sup>



**Exécution.** Le 21 janvier, Ravindra Krishna Pillai, ouvrier migrant originaire du Sri Lanka, a été fusillé par un peloton d'exécution à la prison centrale de Sharjah, dans l'émirat de Sharjah. Cet homme avait été déclaré coupable de meurtre à l'issue d'un procès inique, pendant lequel il n'avait pas pu consulter son avocat commis d'office. (extrait de MDE 25/005/2014 & MDE 25/006/2014)

**Risque d'exécutions imminentes.** En décembre 2013, la direction de la prison centrale de Sharjah a informé Abdullah Ahmad Muhammad, Ateek Ashraf, Kamrul Islam, Muhammad Naif Ali et Ravindra Krishna Pillai, détenus sous le coup d'une condamnation à mort, que leur exécution était prévue pour le 12 janvier 2014. Ces cinq hommes, qui avaient été déclarés coupables de meurtre à l'issue de trois procès distincts, ont appris le 30 novembre 2013 qu'ils disposaient d'un court délai pour solliciter une grâce avant d'être passés par les armes. (extrait de MDE 25/001/2014)

Selon le parquet de Sharjah, leur exécution a été reportée car la date coïncidait avec l'anniversaire du prophète Mahomet qui cette année tombe le 13 janvier. (Khaleejtimes)

**Condamnations à mort.** Le 4 février, la cour d'appel de l'émirat de Fujairah a confirmé la sentence capitale prononcée en 2003 par un tribunal de première instance à l'encontre de M.M.A., un Emirati de 24 ans, pour le meurtre, en 2012, de Y.M.G, un apatride de 20 ans. Lors du premier jugement, la famille de la victime a demandé l'imposition de la peine de mort au prévenu. (Khaleej Times)

- Le 10 mars, un tribunal de Dubaï a condamné à la peine capitale un Pakistanais reconnu coupable de trafic de drogue dans l'émirat. L'homme, en visite à Dubaï, avait été arrêté en mai 2013 dans le centre de la ville alors qu'il remettait à un policier, qui se présentait comme un client, quatre kilogrammes d'héroïne contre la somme de 100 000 dirhams (20 000 €). (AFP)

**Commutation de peine capitale.** Le 19 février, Fayez Juma, un footballeur émirati qui avait été condamné à mort le 25 mars 2009 par un tribunal de Sharjah pour le meurtre de son voisin, en mai 2008, a été pardonné par la Cour suprême fédérale. Le 26 octobre 2009, la cour d'appel de Sharjah

<sup>22</sup> L'Etat fédéral rassemble les émirats de Abou Dhabi, Dubaï, Charjah, Ajman, Foujeirah, Oum Al-Qouyn et Ras Al-Khaimah.



l'avait acquitté, mais en mai 2010 la famille de la victime avait fait appel et il avait été de nouveau arrêté. En juin 2011, la cour suprême d'Abu Dhabi l'avait de nouveau condamné à mort. La famille de la victime a finalement pardonné au footballeur sans demander de rétribution. Selon la charia, il lui reste à faire deux mois de prison avant d'être libéré. (Khaleej Times)



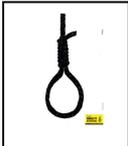
**Sursis à exécution.** Le 29 janvier, cheikh Khalifa ben Zayed ben Sultan Al Nahyane, le président des Émirats arabes unis a ordonné de surseoir à toutes les exécutions des condamnés à mort reconnus coupables de meurtre. Comme la plupart des personnes condamnées sont des travailleurs migrants étrangers, il s'agit de donner aux autorités le temps de trouver les parents de la victime, par exemple en Indonésie, pour savoir, en vertu de la charia, s'ils exigent l'exécution, s'ils y renoncent en échange d'une compensation financière, la *diya* (prix du sang), ou s'ils accordent leur pardon gratuitement.

**Collecte « pour le prix du sang ».** Des Népalais vivant en Corée du Sud ont collecté 2,2 millions de Rials (environ 400 000 €) auprès de Népalais vivant dans différentes parties du monde, afin de payer le « prix du sang » pour sauver Anish Khaling Rai. Ce compatriote a été condamné à mort en juillet 2013 par un tribunal d'Abu Dhabi pour le meurtre d'un Pakistanais, lors d'une dispute dans un restaurant. Le 2 mars, lors d'une conférence de presse, l'argent collecté a été remis au directeur de l'association des non-résidents népalais, en présence de l'ambassadeur du Népal en Corée du Sud. (The Kathmandu Post)



---

## Irak



**Exécutions massives.** Dans une déclaration publiée le 21 janvier 2014, le ministère irakien de la Justice a affirmé que les autorités avaient exécuté 26 hommes le 19 janvier. Amnesty International a confirmé via des sources indépendantes qu'au moins 12 autres hommes avaient été mis à mort. L'organisation a appris que, le même jour, le bureau de la présidence avait ratifié près de 200 dossiers de condamnés à mort, ouvrant la voie à leur exécution. Bien que l'on ne dispose pas de statistiques précises, la plupart des condamnations à mort prononcées ces dernières années auraient été appliquées au titre de la Loi antiterroriste n° 13 de 2005, qui sanctionne notamment, en des termes vagues, le fait de provoquer, de prévoir, de financer ou de commettre des actes terroristes, ou le fait d'encourager d'autres personnes à commettre de tels actes. (Extrait de MDE 14/002/2014)

**Risques d'exécutions.** Le Saoudien Abdullah Azzam Saleh Musfer al Qahtani et l'Irakien Safa Ahmad Abulaziz Abdullah ont été condamnés à mort par le Tribunal pénal central irakien, à Bagdad, le 16 mars 2011, avec quatre autres hommes, qui ont été exécutés le 2 avril 2013. Les sentences de ces deux hommes ont été ratifiées par le président irakien en septembre 2013. Les six hommes ont été accusés d'avoir participé à un vol à main armée en 2009 à Bagdad, au cours duquel les deux propriétaires de la boutique ont été tués. Lorsque le tribunal a rendu son jugement, il a considéré les « aveux » des prévenus comme des éléments de preuve, malgré les allégations de torture et de contraintes formulées par les six hommes (Extrait de MDE 14/002/2014)

**L'appel de Ban Ki-moon rejeté.** Le 13 janvier, à Bagdad, lors d'une conférence de presse conjointe avec le Premier ministre irakien, Nuri al Maliki, le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon, a invité les autorités à instaurer un moratoire sur les exécutions. Le Premier ministre a énergiquement rejeté cet appel. (extrait de PRE01/031/2014)

Selon Nouri al-Maliki, les Irakiens ne sauraient accepter que les meurtriers continuent à vivre, et les exécutions sont autorisées par la Constitution et par l'Islam. « Nous respectons les décisions de l'ONU et les droits de l'homme, mais nous ne croyons pas que les droits de quelqu'un qui tue une personne doivent être respectés » a déclaré Nouri al-Maliki. (Middle east online)



---

## Iran



**Exécutions.** Hadi Rashedi et Hashem Shabani Amouri, deux enseignants appartenant à la minorité arabe ahwazie d'Iran, ont été exécutés en secret fin janvier. Les corps des deux hommes ont peut-être été ensevelis dans des tombes sans indication. Trois autres hommes de cette minorité risquent toujours de subir le même sort. Le 7 juillet 2012, ils ont été condamnés à mort après avoir été déclarés coupables de plu-

sieurs chefs, notamment d'« inimitié à l'égard de Dieu » et de « propagande contre le régime ». Privés d'avocat et de tout lien avec leurs familles pendant leurs neuf premiers mois de détention, ils auraient subi des actes de torture ou d'autres mauvais traitements. (extrait de MDE 13/008/2014)

**L'ingénieur iranien Rouhollah Tavana risque d'être exécuté**, la Cour suprême ayant confirmé sa condamnation à mort courant février. Rouhollah Tavana, a été condamné à mort le 3 août 2013 par le tribunal pénal de Khorassan, pour avoir « insulté le Prophète de l'islam » (Sabbo al Nabbi). Cette accusation se fonde sur une séquence vidéo dans laquelle il aurait insulté le prophète Mahomet. Rouhollah Tavana a affirmé qu'il avait fait ces déclarations soi-disant insultantes vis-à-vis du prophète alors qu'il était sous l'emprise de l'alcool, ce qui, aux termes du droit iranien, lui éviterait la peine de mort. Le tribunal a reconnu qu'il avait consommé de l'alcool avant de faire ces déclarations, mais a jugé que la quantité consommée n'était pas suffisante pour supprimer son intention. (extrait de MDE 13/012/1013)

#### Complément d'information.

L'article 262 du Code pénal révisé indique : « Toute personne qui blasphème le Prophète de l'islam ou d'autres prophètes ou les accuse d'adultère est Sabbo al Nabi et sera condamné à mort. » Selon l'article 263 du Code pénal, « un accusé qui affirme que ses déclarations ont été faites sous la contrainte, par négligence ou en état d'ivresse » notamment, ne sera pas condamné à mort. Une peine de flagellation est prescrite dans de tels cas. (extrait de MDE 13/012/1013)



**Le monde devrait considérer les exécutions et la répression violente comme «un grand service rendu à l'humanité** », a déclaré le 4 mars Mohammad Javad Larijani, le Secrétaire général du Haut conseil des droits de l'homme en Iran. Pour lui, le fort taux d'exécution n'est ni plus ni moins qu'un marqueur positif de la réussite du régime confronté au trafic de drogue international. Le pays est depuis longtemps confronté au trafic de drogue, principalement en raison de sa proximité et de sa frontière commune avec l'Afghanistan, premier producteur mondial d'opium. (Fox News)

- Le 18 mars, le ministre iranien de l'Intérieur, Abdolreza Rahmani Fazli, a regretté le manque de coopération internationale pour lutter contre les trafiquants de drogue. Il a précisé que 80% des personnes condamnées à mort en Iran sont des trafiquants de drogue. Voir « *L'UNODC soutient l'Iran contre le trafic de drogue, malgré les exécutions.* », page 28. (Reuters)

#### Complément d'information.

La plupart des personnes exécutées en Iran ont été au préalable déclarées coupables d'infractions à la législation sur les stupéfiants. Les affaires liées aux stupéfiants sont jugées, souvent à huis clos, devant les tribunaux révolutionnaires, qui ne respectent pas les normes internationales en matière d'équité des procès. (extrait de PRE01/019/2014)

**Sakineh Mohammadi Ashtiani a été autorisée à sortir de prison**, ont annoncé le 18 mars, la justice iranienne et le président de la commission des droits de l'homme iranienne Mohammed Dsjawad Laridschani. Cette Iranienne avait été condamnée à la lapidation pour adultère avant de voir sa peine commuée en dix années de prison. Il n'a pas été précisé si cette libération était définitive ou si elle était soumise à condition. Sakineh Mohammadi Ashtiani avait été déclarée coupable d'adultère et de complicité dans le meurtre de son mari en 2005. Elle avait été condamnée à mort par lapidation en 2006, mais la sentence avait été suspendue en 2010 face à l'émotion suscitée dans le monde entier par cette condamnation (voir @bolir 70). Sa peine avait ensuite été réduite à dix années de prison pour complicité dans le meurtre de son mari. (Belga)

**Rapport IHR 2013.** Le 11 mars, au Parlement britannique (House of Lords), l'organisation Iran Human Rights (IHR) a publié son sixième rapport annuel sur la peine de mort en Iran 2014<sup>23</sup>.

En résumé, en 2013, IHR a identifié 687 exécutions, soit le nombre le plus élevé depuis 15 ans. Au moins 68% des exécutions ont été menées depuis l'élection présidentielle du 14 juin ; 388 cas ont été rapportés par les autorités ; 59 exécutions ont eu lieu en public et au moins 229 dans 21 prisons ; 331 personnes ont été exécutées pour trafic de drogue, soit 48% du total des exécutions et aussi 25% de moins qu'en 2012 ; 148 personnes ont été exécutées pour meurtre ; au moins 30 femmes ont été exécutées, et au moins trois mineurs délinquants. (IHR)

<sup>23</sup> : disponible sur : <http://iranhr.net/wp-content/uploads/2014/03/Rapport-iran-2014-GB-030314-bd-e.pdf>

**Grâces coraniques.** Selon le site américain *vocativ.com*, le 17 février quinze condamnés à mort ont été graciés parce qu'ils avaient mémorisé le Coran. *Vocativ* souligne qu'il n'y a pas de loi en Iran qui précise que les condamnés à mort peuvent être graciés. Apprendre par cœur le Coran a un nom en Iran : le «hufaaz». Mais tous ceux qui le pratiquent n'ont pas forcément l'opportunité d'être pardonnés. Cela peut «dépendre d'une variété de facteurs, à savoir la nature du crime et la volonté politique des autorités». L'hufaaz permet également d'être gracié au Koweït, aux Emirats arabes unis et dans la bande de Gaza.

*Vocativ* explique qu'apprendre par cœur le Coran n'est pas si facile. Parce que, composé de 114 sourates (chapitres), il contient environ 77 430 mots écrits dans une «forme archaïque de l'arabe, seulement vraiment compris par des spécialistes de la langue». (*Slate, Vocativ*)



**Campagne contre la vente de grues en Iran.** Fil Filipov, le président de l'entreprise de construction allemande *Atlas Maschinen GmbH*, dont les grues auraient été utilisées pour des pendaisons publiques en Iran, a fustigé les critiques et a rejeté les appels pour que sa société mette fin à sa relation avec Téhéran, pour motifs humanitaires. Sur plusieurs photographies de pendaison publique, le nom de la société apparaît sur les grues utilisées. Selon Fil Filipov, son entreprise ne vend pas de grues à l'Iran. Il dit ne pas savoir comment ces équipements sont arrivés sur place.

En 2011, l'UANI (*United Against Nuclear Iran*) a lancé «*Cranes Campaign*», une campagne visant à faire cesser la vente de grues à l'Iran. Depuis, plusieurs fabricants ont mis fin à leur commerce avec cet État : *Palfinger* (Autriche), *Terex* (USA), *Liebherr* (Allemagne), *Tadano* (Japon), *Konecranes* (Finlande) et *UNIC* (Japon). (*Washington Free Beacon, UANI*)



## Jordanie



**Condamnations à mort.** Le 29 décembre, deux jeunes Jordaniens ont été condamnés à la peine capitale par la cour criminelle d'Amman pour avoir assassiné leur sœur soupçonnée de s'être mal comportée, expliquant par ce geste avoir voulu «nettoyer l'honneur de la famille». (*AFP*)



## Libye



Depuis quelques mois, les autorités libyennes réfrènent de plus en plus la liberté d'expression dans le pays, et ont introduit une série de mesures visant à réprimer la liberté de parole.

Des articles du Code pénal libyen imposent des restrictions injustifiées à la liberté d'expression et bafouent les obligations internationales de la Libye en termes de droits humains et la déclaration constitutionnelle adoptée le 3 août 2011, qui garantit la liberté d'expression.

✓ - L'article 203 du Code pénal prévoit la peine de mort pour quiconque commet un acte « destiné à provoquer la guerre civile dans le pays, à saper l'unité nationale, ou à propager la discorde » entre les citoyens libyens.

✓ - L'article 207 prévoit la peine de mort en cas de promotion de « théories ou de principes » visant à altérer « les principes fondamentaux de la Constitution ou les structures fondamentales du système social » ou « à renverser les systèmes politiques, social et économique de l'État ».

En vertu du droit international, des restrictions ne peuvent être imposées à la liberté d'expression que pour des motifs spécifiques, tels que la protection de la sécurité nationale, l'ordre public ou les droits d'autrui, et en cas d'absolue nécessité. (extrait du CP du 24 février 2014)

**Acquittement de deux hommes politiques.** Le 2 mars, le tribunal militaire de Libye a acquitté Fathi Sager, secrétaire général du Parti national libyen (PNL), et Ali Tekbali, en charge de l'orientation politique. Les deux hommes politiques étaient poursuivis pour avoir publié un dessin humoristique sur l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits des femmes, publié sur une affiche de la campagne électorale en juin 2012, considéré par certains comme insultant envers l'islam. Ils étaient accusés de propager la discorde parmi les Libyens et d'avoir l'intention « de modifier les principes de base » de la Constitution, ainsi que d'insulte envers l'islam et d'incitation à la haine. Deux de ces chefs d'inculpation sont passibles de la peine de mort. (*HRW et Amnesty International*)



## Maroc



En 2013, au moins 10 personnes ont été condamnées à mort.

**L'abolition en marche ?** Le 26 février, le réseau des parlementaires contre la peine de mort au Maroc a célébré le premier anniversaire de sa création, le 26 février 2013, par une conférence de presse à Rabat. Les six groupes parlementaires du réseau ont déposé le 7 novembre 2013 à la direction de la chambre des députés (voir @bolir 87) un projet de loi portant amendements du code pénal, du code de procédure pénal et du code de justice militaire. Au total, 56 articles sont visés. Selon ce projet de loi, la peine la plus lourde est la réclusion à perpétuité accompagnée d'une période de sûreté de 25 ans.

Les députés ont demandé au ministre de la Justice, Mustafa Ramid, de revenir sur le refus du Maroc de signer un moratoire sur la peine de mort et d'expliquer les raisons pour lesquelles il ne veut pas l'abolir. Pour le ministre, la société marocaine n'est pas prête à franchir le pas. (Yabiladi, ALM)



## Tunisie



En 2013, au moins cinq personnes ont été condamnées à mort.

**La peine de mort maintenue !** Le 26 janvier, la version finale de la Constitution de la république tunisienne a été adoptée à une majorité écrasante (200 voix pour, 12 contre et 4 abstentions) au sein de l'Assemblée nationale constituante (ANC). Son article 22 dispose : « *Le droit à la vie est sacré, il ne peut lui être porté atteinte que dans des cas extrêmes fixés par la loi.* »

Le texte de la constitution est disponible sur : <http://www.marsad.tn/fr/>

Le 3 janvier, quatre organisations de défense des droits humains avaient appelé l'ANC à revoir la disposition sur la peine de mort, dont la formulation est vague. (extrait de MDE 30/001/2014)

Le 8 janvier, le Président tunisien Moncef Marzouki a regretté l'adoption de l'article 22 qui empêche la Tunisie de se hisser au niveau d'autres démocraties, comme la Turquie tout aussi attachées à l'Islam que la Tunisie." (AFP & TAP)

Les autorités tunisiennes doivent protéger le droit à la vie inscrit dans la Constitution, en prenant les mesures qui s'imposent pour abolir la peine capitale, ont déclaré le 31 janvier les trois organisations Al Bawsala, Amnesty International et Human Rights Watch. (extrait de MDE 30/003/2014)



## Yémen



**Condamnations à mort.** Le 29 décembre, une cour de sûreté de l'État a condamné à mort Ahmed Qadri, un militant d'Al-Qaïda, pour le bombardement du quartier général du renseignement à Aden qui a tué une douzaine de soldats en 2010. (Edmonton journal)

- Le 12 mars, un tribunal a condamné à mort 16 personnes dont le député Ahmad al-Barati du Congrès général populaire, pour l'assassinat en 2009 de Ahmed Mansour al-Shawafi, le directeur général du district Al-Khidair. Al-Shawafi et deux compagnons ont été abattus par des hommes armés soupçonnés d'avoir agi à la demande d'al-Barati, qui aurait été opposé à la nomination d'al-Shawafi en tant que directeur général d'Al-Khidair. (Anadolu Agency)

**Annulation de sentence capitale.** Le 19 décembre 2013, la Cour suprême du Yémen a annulé la condamnation à mort pour meurtre d'Ahmed Omar al Abbadi al Markashi, invoquant les nombreuses irrégularités qui ont entaché l'enquête et la procédure. La Cour suprême a renvoyé l'affaire devant la cour d'appel après avoir conclu, entre autres, que les déclarations d'Ahmed Omar al Abbadi al Markashi et de témoins oculaires avaient été dénaturées de manière à prouver qu'Ahmed Omar al Abbadi al Markashi avait tué volontairement l'homme armé impliqué dans l'affaire, que les responsables de l'enquête avaient ignoré les preuves attestant qu'il avait agi en état de légitime défense, et que des éléments clés, comme l'« arme du crime », n'avaient pas été correctement recensés ni examinés. (extrait de MDE 31/005/2014)



## AUTRES INFORMATIONS

### ONU

Lorsque les Nations unies ont été créées, en 1945, huit pays seulement avaient aboli la peine capitale pour tous les crimes. Aujourd'hui, 140 des 193 États membres de l'ONU l'ont abolie en droit ou dans la pratique (voir page 3).

<b>Deuxième Protocole facultatif...</b> ... se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort <sup>24</sup> .	
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

Les États parties à ce Protocole sont tenus de n'exécuter aucun condamné à mort, de prendre toutes les mesures requises pour abolir définitivement la peine de mort et de rendre compte des mesures qu'ils auront adoptées pour donner effet au Protocole. De plus, ils s'interdisent d'extrader toute personne vers un pays où elle serait passible de la peine de mort et de rétablir la peine de mort. Toute ratification de ce Protocole facultatif ou d'instruments régionaux européens et américains similaires implique donc de renoncer nettement et définitivement à la peine de mort. (Voir le rapport du Secrétaire général de l'ONU. Réf : A/65/280<sup>25</sup>)

#### Situation au 20 mars 2014 :

Nombre total de signatures non suivies de ratifications :	4
Nombre total de ratifications/adhésions :	78

Dernière ratification<sup>26</sup> : Guinée-Bissau (24/09/2013).

Dernière signature : Angola (24/09/2013).



#### **Conseil des droits de l'homme**<sup>27</sup>

*Le Conseil des droits de l'homme est un organe intergouvernemental du système des Nations Unies, composé de 47 États qui ont la responsabilité de renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme autour du globe. Le Conseil a été créé par l'Assemblée générale de l'ONU, le 15 mars 2006, avec le but principal d'aborder des situations de violations de droits de l'homme et d'émettre des recommandations à leur encontre.*

#### **Réunion-débat de haut niveau sur la question de la peine de mort.**

Le 5 mars, sous la conduite de son président, M. Baudelaire Ndong Ella, le Conseil des droits de l'homme a tenu, pour la première fois, une réunion-débat de haut niveau sur la question de la peine de mort. Le débat était animé par le Représentant permanent de la France à Genève, M. Nicolas Niemtchinow, qui a déclaré que la peine de mort n'était pas la justice mais l'échec de celle-ci. Par vidéoconférence, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon s'est félicité que, depuis l'appel lancé en 2007 par l'Assemblée générale en faveur d'un moratoire universel, la tendance à l'abandon de la peine de mort s'est renforcée. Mme Navi Pillay, Haut-Commissaire aux droits de l'homme, a présenté trois raisons principales à l'abolition de la peine capitale : le respect du droit à la vie et à ne pas subir des traitements cruels, inhumains ou dégradants; le refus de risquer de condamner des innocents; et l'absence d'effet dissuasif de cette peine.

Les partisans du maintien de la peine capitale ont souligné que ce choix relevait de la souveraineté de chaque État. Certains d'entre eux ont ajouté que leurs traditions culturelles et religieuses avaient pré-éminence et que la loi divine s'imposait aux lois humaines.

Pour terminer, M. Niemtchinow a observé que l'abolition de la peine de mort est plus proche que jamais. Il n'existe aucun obstacle insurmontable, a-t-il estimé, appelant toutes les délégations à soutenir l'adoption prochaine de la résolution bi-annuelle de l'Assemblée générale appelant à un moratoire sur la peine de mort. (D'après le verbatim du Haut-Commissariat aux droits de l'homme)



<sup>24</sup> : <http://treaties.un.org/Pages/Treaties.aspx?id=4&subid=A&lang=fr&clang=fr>

<sup>25</sup> : <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/65/280>

<sup>26</sup> : Le Protocole entre en vigueur trois mois après la date du dépôt par l'État de son instrument de ratification ou d'adhésion.

<sup>27</sup> : <http://www2.ohchr.org/french/bodies/hrcouncil/>

## Examen périodique universel (EPU)<sup>28</sup>

La résolution 60/251 de l'Assemblée générale, instituant le Conseil des droits de l'homme [mars 2006], dispose que le Conseil aura pour vocation de procéder à un examen périodique universel (EPU) de la manière dont chaque État s'acquitte de ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme.

Par ce mécanisme, la situation des droits de l'homme de tous les pays membres de l'ONU est examinée tous les quatre ans et demi. 42 États sont examinés par année lors de trois sessions de l'EPU de 14 pays chacune.

La situation de chaque pays en matière de droits de l'homme est examinée sur la base de trois rapports : le rapport national, le rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le rapport sur les positions des ONG.

L'examen se déroule en trois phases. Premièrement, l'État est examiné au sein d'un groupe de travail pour une durée de trois heures. Le résultat de ce groupe de travail est un document comportant les recommandations et engagements volontaires par l'État concerné. La seconde phase consiste en l'adoption de ce document durant la session du groupe de travail, au plus tôt 48 heures après l'examen dudit pays. Enfin, la troisième phase est l'adoption de ce même document durant une session plénière du Conseil des droits de l'homme.



### Session n° 18<sup>29</sup> - 27 janvier - 7 février 2014. Rapports nationaux.

Extraits des rapports nationaux des pays non abolitionnistes.

- **Afghanistan.** L'article 3 de la Constitution dispose qu'aucune loi, en Afghanistan, ne peut aller à l'encontre des croyances et dispositions de la sainte religion islamique. Cette dernière, ainsi que la Constitution afghane, prévoient la peine de mort et d'autres peines qui ne sont appliquées que lorsqu'elles ont été prononcées par les trois tribunaux compétents et signées par le Président. (A/HRC/WG.6/18/AFG/1)

- **Chili.** Un groupe de travail s'emploie actuellement à faire progresser la réforme structurelle et procédurale de la justice militaire, qui prévoit la restriction de l'application de la peine de mort, dans les rares cas envisagés par le Code de justice militaire, qui ne concernent que des infractions commises par le personnel militaire en temps de guerre. (A/HRC/WG.6/18/CHL/1)

- **Viêt-Nam.** Le nombre d'infractions passibles de la peine capitale est de 21. Le législateur envisagera des dispositions supplémentaires pour mettre le Code pénal en conformité avec les instruments internationaux contre la criminalité auxquels le Viêt-Nam est partie. Parmi les amendements possibles figurent : la réduction du nombre des infractions passibles de la peine de mort; des règles plus strictes concernant la peine capitale; la réduction de l'application de la peine de mort. (A/HRC/WG.6/18/VNM/1)

- **Yémen.** Le Ministre de la justice a pris un décret portant création d'une commission technique spécialisée dans la médecine légale et chargée de déterminer l'âge des enfants ayant fait l'objet d'une condamnation à mort. La peine de mort est exclue à l'égard de personnes souffrant de déficiences mentales. (A/HRC/WG.6/18/YEM/1)

- **Comores.** La peine de mort est reconnue dans la législation comorienne. Des détenus, une dizaine environ, reconnus coupables de crimes de sang sont en détention. Mais, bien avant 2009 aucune exécution de condamné n'a eu lieu. Dans l'esprit de la résolution 63/168 de l'Assemblée Générale des Nations unies, un moratoire est observé sur l'application de la peine de mort. Le projet de révision du Code pénal et du Code de procédure pénale consacre l'abolition de la peine de mort. Le projet est soumis à l'examen de l'Assemblée nationale pour la session d'octobre 2013. C'est un grand pas dans ce pays musulman. (A/HRC/WG.6/18/COM/1)

- **Erythrée.** Le rapport de ce pays abolitionniste de fait n'aborde pas le thème de la peine de mort.



### Centre d'actualités de l'ONU<sup>30</sup> (extraits).

**Myanmar.** Le 10 janvier, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a exhorté le gouvernement du Myanmar à abolir complètement la peine de mort comme suite à sa décision de commuer toutes les condamnations à mort en des peines d'emprisonnement à perpétuité. « *La mesure constitue un exemple positif pour les autres États membres de l'ASEAN dans la région ainsi que pour tous les pays qui maintiennent toujours la peine de mort* », a affirmé le porte-parole du HCDH.

**Iran.** 22 janvier 2014. Deux experts des Nations unies sur les droits de l'homme ont exprimé leur préoccupation concernant la forte augmentation du nombre de pendaisons en Iran depuis le début de cette année. Le Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Iran, Ahmed Shaheed, et le Rapporteur spécial sur les exécutions sommaires, Christof Heyns, ont appelé le gouvernement iranien à mettre fin immédiatement à ces pendaisons. Au moins 40 personnes auraient été pen-

<sup>28</sup> : <http://www.upr-info.org/-fr-.html>

<sup>29</sup> : deuxième cycle de l'EPU.

<sup>30</sup> : <http://www.un.org/french/newscentre/index.html>

dues au cours des deux premières semaines de janvier. L'appel des deux experts a obtenu le soutien du Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, Juan Mendez.

**Iran.** 21 février 2014. Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) s'est dit très préoccupé par les informations faisant état d'une hausse du nombre d'exécutions depuis le début de l'année en Iran. « Rien qu'en sept semaines, au moins 80 personnes ont été exécutées. Des sources fiables indiquent que ce chiffre pourrait être en fait de 95 », a dit une porte-parole du HCDH, Ravina Shamdasani, lors d'un point de presse à Genève.

**Iran.** 12 mars 2014. Des experts indépendants des Nations Unies ont exprimé leur consternation face à la multiplication des exécutions en Iran, dont la récente pendaison d'une jeune femme qui avait été mariée alors qu'elle était encore un enfant et qui a été condamnée à mort dans des conditions très douteuses. Elle avait avoué le meurtre il y a six ans, mais elle a depuis expliqué que le véritable meurtrier l'avait convaincu d'avouer sous prétexte qu'une jeune mère ne serait pas exécutée. Le tribunal n'a pas accepté de prendre en compte la rétraction de l'aveu.



### **L'UNODC soutient l'Iran contre le trafic de drogue, malgré les exécutions.**

Le 11 mars avant la 57<sup>ème</sup> session de la Commission des stupéfiants<sup>31</sup> des Nations Unies qui s'est tenue à Vienne du 13 au 21 mars, Yury Fedotov, le directeur général de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC) a écarté toute remise en cause de la collaboration avec l'Iran dans la lutte contre les stupéfiants, malgré les atteintes aux droits de l'homme, et la hausse des condamnations à mort. "L'Iran joue un rôle très actif pour lutter contre les drogues illicites," a-t-il déclaré. En 2012, l'Iran a saisi 388 tonnes d'opium, soit l'équivalent de 72 pour cent de toutes les prises dans le monde entier. "C'est très impressionnant", a reconnu Fedotov. (Reuters)

- Le 18 mars, le ministre iranien de l'Intérieur, Abdolreza Rahmani Fazli, a déclaré que l'Iran a saisi environ 530 tonnes de drogues depuis mars 2013, en hausse de 17% par rapport à l'année précédente. L'opium représente 77% de ces saisies, le haschich 14% et l'héroïne 3%. Selon l'UNODC, la quasi-totalité de l'opium vient de l'Afghanistan voisin, où la production a atteint 5 500 tonnes en 2013.

Les saisies de drogue de synthèse sont également en très forte augmentation, selon le ministre. Depuis un an, les forces de l'ordre ont saisi 3 500 kg de cristal (méthamphétamines) et détruit 375 ateliers de fabrication. Au total, 80% des saisies d'opium dans le monde ont lieu en Iran, a déclaré le ministre dont la priorité est de fermer totalement la frontière pour empêcher l'entrée des convois dans le pays.

Parallèlement, le ministre a critiqué les pays occidentaux qui ne fournissent ni aide financière ni équipement pour lutter contre ce trafic. Voir aussi page 23. (AFP)



---

## **Commission internationale contre la peine de mort**



L'action de la Commission internationale contre la peine de mort (CIPM) est soutenue et financée par un groupe de pays de différentes régions qui se sont engagés en faveur de l'abolition de la peine de mort. Le Groupe de Soutien comprend les pays suivants: Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Belgique, Espagne, France, Italie, Kazakhstan, Mexique, Mongolie, Norvège, Philippines, Portugal, République Dominicaine, Suisse, Togo et Turquie.

Le Groupe de Soutien exerce ses fonctions sous la coordination d'une Présidence annuelle assurée par roulement et qui commence en octobre. L'Argentine détient actuellement la Présidence jusqu'en octobre 2014. Les précédentes présidences ont été assumées par: l'Espagne d'octobre 2010 à octobre 2011, la Suisse d'octobre 2011 à octobre 2012, la Norvège d'octobre 2012 à octobre 2013. (CIPM).



### **Communiqués de presse<sup>32</sup> (extraits).**

**États-Unis** – 23 janvier 2014. La CIPM condamne l'exécution par injection létale du ressortissant mexicain Edgar Tamayo Arias (46 ans) au Texas, le 22 janvier 2014. L'exécution de M. Tamayo est une violation flagrante du droit international par les États-Unis. La CIPM invite le Congrès américain à adopter une loi pour mettre en œuvre l'arrêt Avena de la Cour internationale de Justice.

**Universités contre la peine de mort.** – 31 janvier 2014. La CIPM soutient le réseau «Universités contre la peine de mort» lancé par l'Université d'Oslo en novembre 2013. Ce réseau mondial regroupe

---

<sup>31</sup> : La Commission des stupéfiants (CND) a été créée par le Conseil économique et social (ECOSOC) dans sa résolution 9(I) en 1946, afin d'assister le Conseil dans le suivi de la mise en œuvre des conventions internationales sur le contrôle des drogues.

<sup>32</sup> : voir : <http://www.icomdp.org/statements/>





## SOMMAIRE (suite de la page 1)

<b>ASIE &amp; OCÉANIE .....</b>	<b>11</b>
Afghanistan .....	11
Bangladesh .....	11
Brunei Darusalam .....	11
Chine.....	12
Corée du Nord .....	12
Corée du Sud.....	13
Inde .....	13
Japon .....	14
Malaisie .....	14
Maldives .....	15
Myanmar.....	15
Papouasie Nouvelle Guinée.....	15
Pakistan.....	16
Singapour .....	16
Sri Lanka.....	16
Thaïlande.....	17
Viêt-Nam .....	17
<b>EUROPE &amp; ASIE CENTRALE .....</b>	<b>18</b>
Bélarus.....	18
Conseil de l'Europe .....	18
Protocole n° 13.....	18
Union européenne.....	18
Déclarations de l'UE (extraits) .....	18
France.....	18
Kazakhstan .....	19
Fédération de Russie .....	19
Voulez-vous travailler concrètement à l'abolition de la peine de mort ?.....	19
<b>MOYEN ORIENT &amp; AFRIQUE DU NORD.....</b>	<b>20</b>
Arabie saoudite.....	20
Autorité palestinienne .....	21
Bahreïn .....	21
Egypte.....	21
Emirats arabes unis.....	21
Irak .....	22
Iran .....	22
Jordanie.....	24
Libye .....	24
Maroc .....	25
Tunisie .....	25
Yémen.....	25
<b>AUTRES INFORMATIONS.....</b>	<b>26</b>
ONU .....	26
Deuxième Protocole facultatif.....	26
<i>Conseil des droits de l'homme</i> .....	26
Réunion-débat de haut niveau sur la question de la peine de mort. ....	26
Examen périodique universel (EPU).....	27
Centre d'actualités de l'ONU (extraits) .....	27
L'UNODC soutient l'Iran contre le trafic de drogue, malgré les exécutions. ....	28
<b>Commission internationale contre la peine de mort.....</b>	<b>28</b>
<b>International Humanist and Ethical Union.....</b>	<b>29</b>
Nos sources d'information.....	29

